

Systématique des Lézards Scincidés de la région malgache XVIII. Les *Cryptoblepharus*

par Édouard R. BRYGOO

Résumé. — Redescription de *Cryptoblepharus boutonii boutonii* et désignation d'un lectotype. Les *Cryptoblepharus* des îles de la Société ne sont pas des *C. boutonii*. Leur appartenance à l'espèce *C. poecilopleurus* reste à démontrer. La population de l'île Europa constitue une espèce distincte : *C. bitaeniatus*. *C. boutonii ahli* est synonyme de *C. boutonii africanus*. La validité des sous-espèces *cognatus*, *voeltzkowi*, *gloriosus*, *caudatus*, *ater*, *degrijsi*, *aldabrae* et *africanus* est reconnue, mais il ne s'agit que d'un statut provisoire. Les formes *mayottensis* et *mohelicus* sont rattachées à un groupe *gloriosus*.

Abstract. — New description of *Cryptoblepharus boutonii boutonii*; a lectotype is designated. The *Cryptoblepharus* from Société islands belong to another species but their reference to *C. poecilopleurus* asks for confirmation. *C. boutonii bitaeniatus* from Europa island is raised to species rank; *C. b. ahli* is a junior synonym of *C. b. africanus*. The subspecies *cognatus*, *voeltzkowi*, *gloriosus*, *caudatus*, *ater*, *degrijsi*, *aldabrae* and *africanus* are provisionally accepted as distinct. The *mayottensis* and *mohelicus* forms are referred to a subspecies group *gloriosus*.

E. R. BRYGOO, *Laboratoire de Zoologie, Reptiles et Amphibiens, Muséum national d'Histoire naturelle, 25, rue Cuvier, 75005 Paris, France.*

De nombreux auteurs, à la suite de DUMÉRIL et BIBRON (1839 : 807), placèrent *Cryptoblepharus* Wiegmann, 1834, en synonymie avec *Ablepharus* Lichtenstein, 1823, tandis que d'autres considéraient les deux genres comme distincts. La question n'a été réglée que par les travaux de FUHN (1969a : 24-27 ; 1969b : 67-72 ; 1970 : 379-398) et de GREER (1974 : 13-22) qui établirent, semble-t-il définitivement, la validité des deux genres.

Aux *Ablepharus*, de répartition eurasiatique, dont l'espèce-type est, par monotypie, *A. pannonicus* Lichtenstein, 1823, s'opposent les *Cryptoblepharus*, dont l'aire géographique occupe deux zones disjointes, l'extrémité est de l'archipel indo-australien d'une part, l'océan Indien sud occidental d'autre part, avec, pour espèce-type, par monotypie, *Cryptoblepharus poecilopleurus* (Wiegmann, 1834)¹ et les *Afrolepharus*, de répartition africaine, dont l'espèce-type est, par désignation originale (GREER, 1974), *Cryptoblepharus wahlbergi* A. Smith, 1849².

Pendant longtemps l'idée prévalut qu'une même espèce de Scincidés avait des représentants aussi bien sur les côtes d'Afrique orientale que sur celles du Pérou ainsi que sur les

1. Et non « *boutonii* Desjardin » comme l'écrit WELCH (1982 : 80).

2. Pour PERRET (1975 : 8) *Afrolepharus* ne serait qu'un sous-genre de *Panaspis* Cope, 1868.

différentes îles des océans Indien et Pacifique. W. C. H. PETERS (1882 : 77), après en avoir récolté des spécimens sur l'île de Mossambique et sur la presqu'île de Cabaceira, écrivait :

« Alle Exemplare gehören zu der von Duméril et Bibron beschriebenen Var. B. » et plus loin « Ein Exemplar aus Mombas, welches von der Deckenschen Expedition herrührt, stimmt ganz mit den von mir in Mossambique gesammelten überein. Vergleichen mit Exemplaren aus Mauritius, von den Comoren, aus Südastralien und Peru (*A. poecilopleurus* Wieg.) finde ich kein einziges wesentliches Merkmal, um dieselben von einander zu unterscheiden ».

L'accord s'était fait également pour donner à cette espèce le nom de la forme de l'île Maurice : *Scincus boutonii* Desjardins, 1831. MERTENS (1931) lui reconnaissait 36 sous-espèces¹. L'espèce devint ensuite l'unique représentant du genre *Cryptoblepharus* (MERTENS, 1964 ; GREER, 1974), mais depuis quelques années la tendance est d'admettre que ce genre comprend des espèces valides en dehors de *C. boutonii* sensu stricto et que cette espèce même doit être démembrée.

Dans la région malgache les très importantes récoltes de Reptiles effectuées par VOELTZKOW au cours de ses voyages (1889-1895 ; 1903-1905) et successivement étudiées, dans le domaine qui nous intéresse aujourd'hui, par BOETTGER (1913), STERNFELD (1918), MERTENS (1928, 1931), permirent d'étendre considérablement nos connaissances sur les *Cryptoblepharus* des îles de l'océan Indien du Sud-Ouest. Selon une conception généralement admise chaque île, ou peu s'en faut, posséderait une sous-espèce endémique de *Cryptoblepharus boutonii* (tabl. I). WELCH (1982), apparemment sans étude préalable, a cru devoir élever toutes ces sous-espèces au rang d'espèce. Il est donc devenu nécessaire de revoir l'ensemble de ces formes afin de préciser les relations qu'elles peuvent avoir entre elles.

Grâce à la bienveillante collaboration des responsables des principales collections mondiales, nous avons pu disposer d'un important matériel et, cinquante ans après le très important travail de MERTENS (1931), revoir la quasi-totalité des spécimens qu'il avait lui-même examinés en y ajoutant, pour de nombreuses formes, de nouvelles observations. Ainsi, pour *Cryptoblepharus boutonii boutonii*, nous avons étudié 30 spécimens (MERTENS, 1931 : 3 spéc.) ; pour *C. boutonii aldabrae*, 44 (M. : 6) ; pour *C. boutonii ater*, 87 (M. : 23) ; pour *C. boutonii bitaeniatus*, 35 (M. : 16) ; pour *C. boutonii cognatus*, 15 (M. : 2) ; pour *C. boutonii degrijsi*, 53 (M. : 11) ; pour *C. boutonii gloriosus*, 5 (M. : 1) ; pour *C. boutonii voeltzkowi*, 34 (M. : 4).

Au total, nous avons examiné 423 spécimens de *Cryptoblepharus* des îles et côtes de la région occidentale de l'océan Indien, alors que pour ces mêmes formes MERTENS n'avait disposé que de 201 sujets.

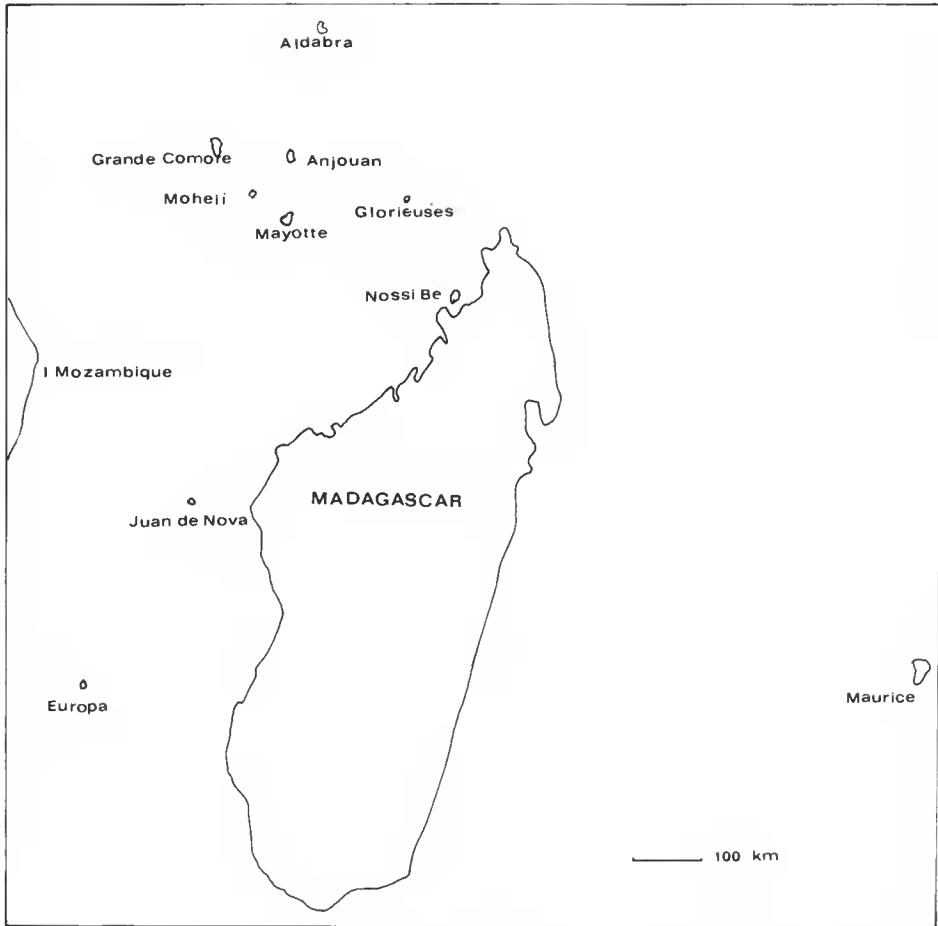
Nous commencerons par l'étude du *Scincus boutonii* Desjardins, 1831, de l'île Maurice, première espèce du groupe décrite dans cette région à laquelle les autres formes furent par la suite rattachées avec rang de sous-espèce.

A titre de comparaison nous examinerons ensuite un lot de spécimens en provenance des îles de la Société qui appartiennent donc à l'autre région géographique de l'aire de répartition du genre *Cryptoblepharus*, spécimens qui sont habituellement considérés comme

1. Qu'il considérait comme « Arten in Statu nascendi ».

appartenant à la sous-espèce *poecilopleurus* de *C. boutonii*, taxon d'importance particulière puisqu'il constitue l'espèce-type du genre *Cryptoblepharus*.

Nous étudierons ensuite les douze formes décrites dans la région sud-ouest de l'océan Indien, de Nossi-Bé, des Glorieuses, d'Europa, des Comores, de Juan de Nova, de Madagascar, d'Aldabra et de la côte orientale d'Afrique dans l'ordre de leur description. Nous tirerons enfin les conclusions taxinomiques provisoires de cette étude comparative.



CARTE 1. — Îles du sud-ouest de l'océan Indien où vivent des sous-espèces de *Cryptoblepharus boutonii*.

TABLEAU I. — Chronologie de la description des *Cryptoblepharus* du sud-ouest de l'océan Indien.

Date	Auteur	Nom original	Origine géographique
1831	DESJARDINS	<i>Scincus boutonii</i>	Maurice
1881	BOETTGER	<i>Ablepharus boutonii</i> var. <i>cognatus</i>	Nossi Be
1893	STEJNEGER	<i>Ablepharus gloriosus</i> sub. sp.	Glorieuses
1913	BOETTGER	<i>A. boutonii</i> var. <i>bitaeniata</i>	Europa
—	—	<i>A. boutonii</i> var. <i>atra</i>	Grande Comore
1918	STERNFELD	<i>A. boutonii caudatus</i>	Juan de Nova
—	—	<i>A. boutonii voeltzkowi</i>	Madagascar
—	—	<i>A. boutonii aldabrae</i>	Aldabra
—	—	<i>A. boutonii africanus</i>	côte orientale d'Afrique
1928	MERTENS	<i>Cryptoblepharus boutonii degrijsi</i>	Anjouan (Comores)
—	—	<i>C. boutonii mayottensis</i>	Mayotte (Comores)
—	—	<i>C. boutonii mohelicus</i>	Moheli (Comores)
—	—	<i>C. boutonii ahli</i>	Mozambique (île)

1. *Cryptoblepharus boutonii boutonii* (Desjardins, 1831)

(*Annl. Sci. nat.*, 22 : 298 ; *Scincus boutonii*¹.)

MATÉRIEL EXAMINÉ : 30 spécimens. Syntypes : MHNP² 1607 et 1607 A et B. Autres : MHNP 1922.265 ; BM X1 4a, 55.12.26.327 A à G, 1935.5.5.8-10 ; MCZ 46673-74, 49143-46 ; USNM 149779-84 ; ZMB 8722 ; SMF 22126, 59234-235.

L'espèce est dédiée à Louis BOUTON, botaniste, membre fondateur de la Société d'Histoire naturelle de l'île Maurice en 1829.

DESJARDINS (1831 : 298) fixait la composition de la série-type en écrivant : « Le Scinque de Bouton est beaucoup plus rare que le Scinque de Bojer, et c'est au point que je n'ai pu en trouver depuis des années que deux individus ». Or, dans les collections du Muséum de Paris trois individus sont signalés comme types sur le plus ancien registre. Ils portent le numéro commun MHNP 1607 (ancien n° 3097). L'examen de ces trois spécimens montre que le troisième, MHNP 1607 B, diffère significativement des deux autres tant par une taille nettement plus grande que par le nombre des rangs d'écaillés entre le menton et le cloaque et entre la nuque et l'insertion postérieure de la cuisse. Alors que les deux premiers spécimens ont chacun 26 vertèbres présacrées, le troisième en a 27. Nous estimons que le MHNP 1607 B appartient à un autre taxon qui pourrait être l'un de ceux que DUMÉRIL et BIBRON rangeaient avec *Scincus boutonii* dans la variété B de leur *Ablepharus peronii* provenant d'Australie et d'Amérique du Sud. La taille de ce spécimen, 46 mm pour la tête et le corps, correspond à celle d'un *Cryptoblepharus plagioccephalus*.

Nous désignons ici pour lectotype de *Scincus boutonii* le spécimen MHNP 1607 qui mesure 78 mm de longueur totale dont 41 pour la queue. 1607 A et B deviennent des paratypes.

1. WELCH (1982 : 80) donne, à tort, l'espèce comme ayant été décrite dans le genre *Ablepharus*.

2. MHNP : Muséum d'Histoire naturelle de Paris ; BM : British Museum (Natural History) ; MCZ : Museum of comparative Zoology, Harvard ; USNM : Smithsonian Institution ; ZMB : Zoologisches Museum Berlin ; SMF : Forschungsinsititut Senckenberg ; ZFMK : Museum A. Koenig, Bonn.

MERTENS (1931, Taf. 3, fig. 36 et 37) a schématisé l'aspect dorsal de deux des trois spécimens qu'il eut à examiner.

OBSERVATIONS

Lézard svelte, lacertiforme, tétrapode, aux membres bien développés, pentadactyle : cette définition étant commune à tous les représentants du genre ne sera pas répétée.

Écaillure : L'écaillure des différents taxons du groupe d'espèces étudié ne variant que dans d'étroites limites, nous ne détaillerons que celle de la première forme traitée, signalant chez les autres les éventuelles variations observées.

Écaillure céphalique : Les rapports entre les deux préfrontales sont assez variables : sur trente spécimens, il n'y a pas de contact dans six cas, dans huit ce contact peut être considéré comme ponctuel, dans treize il existe une suture commune, dans trois (BM 1935.5.5.8, MCZ 46673 et 674) une petite écaille surnuméraire sépare les deux préfrontales. Le décompte des susoculaires et des surciliaires peut donner lieu à interprétation. Nous avons retenu comme susoculaires les quatre grandes écailles qui forment une partie importante de la couverture apicale du crâne et une cinquième écaille, plus petite, qui leur fait suite vers la nuque. Il n'est pas rare qu'une autre écaille soit dans le prolongement de cette dernière donnant l'impression d'une sixième susoculaire ; nous ne l'avons pas retenue. L'écaille que nous

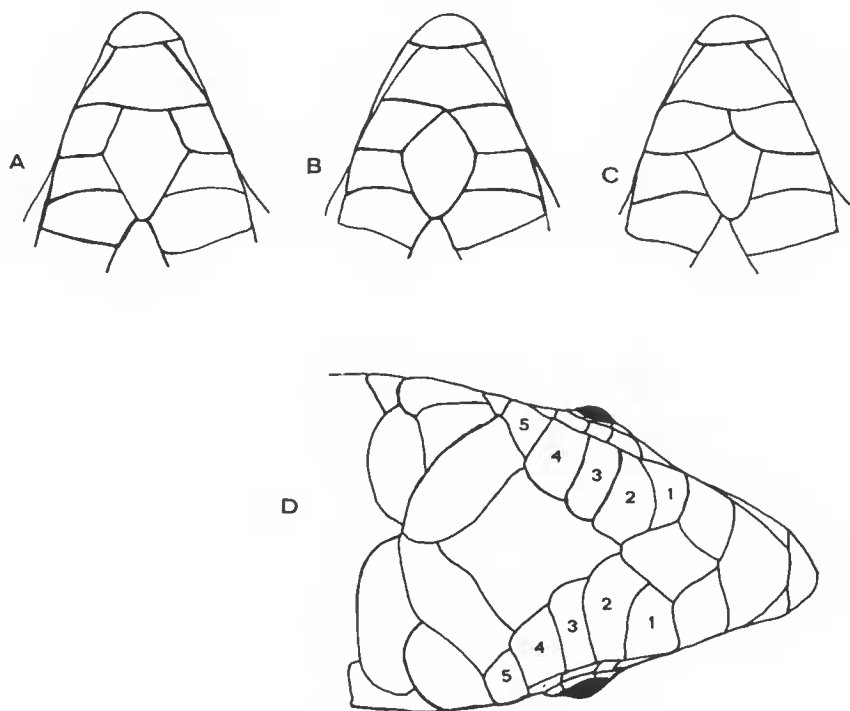


FIG. 1. — A, B, C, variations des rapports entre les préfrontales ; D, les susoculaires.

avons considérée comme la première surciliaire se trouve nettement en avant du creux orbitaire ; elle est de forme plus polygonale que les suivantes, étroites et allongées ; dans certains cas cette écaille pourrait être considérée comme une première susoculaire située en avant des quatre grandes. Ainsi définies les susoculaires sont au nombre de cinq de chaque côté, formule 5/5, sauf chez le BM 1935.5.5.10 qui a la formule 5/6. Pour les surciliaires elle est également de 5/5 chez vingt-quatre individus mais de 5/6 chez le BM 55.12.26.327C. Le nombre des labiales supérieures antérieures à la sousoculaire est le plus souvent de quatre de chaque côté (24 cas) mais on a noté également quatre fois 4/5, une fois 4/6 et une fois 5/5. La paupière supérieure est immobile ; elle porte un grand disque transparent recouvrant la totalité de l'œil. On observe constamment trois écailles élargies à la partie supérieure du cercle d'écailles périoculaire.

Écaillure corporelle : Deux écailles nuchales peu différenciées font suite aux deux rangs médians d'écailles élargies. Le nombre des rangs d'écailles autour du milieu du corps varie de 24 à 28 : 24 (10 spéc.), 25 (8), 26 (11), 28 (1) ; moyenne : 15,17 ; écart-type : 1 ; lectotype : 25 ; paralectotype 1607 A : 26. Entre menton et fente cloacale le nombre des écailles, chez les 29 sujets utilisables varie de 55 à 66 : 55 (2 spéc.), 56 (1), 57 (2), 58 (3), 59 (3), 60 (6), 61 (5), 62 (2), 63 (1), 64 (2), 66 (2) ; moyenne : 59,50 ; écart-type : 2,61 ; lectotype : 59 ; paralectotype : 58. Entre la nuque et l'aplomb du bord postérieur de la cuisse, ce nombre varie de 44 à 53 : 44 (2 spéc.), 46 (4), 47 (2), 48 (5), 49 (5), 50 (7), 51 (4), 53 (1) ; moyenne : 48,38 ; écart-type : 2,10 ; lectotype : 44 ; paralectotype : 46. Sous le troisième doigt, le nombre des écailles varie de 12 à 15 : 12 (4 spéc.), 13 (17), 14 (7), 15 (2) ; lectotype : 14 ; paralectotype : 12. Sous le quatrième orteil, les variations s'étalent de 17 à 24 : 17 (3 spéc.), 18 (3), 19 (6), 20 (6), 21 (6), 22 (2), 23 (2), 24 (2) ; lectotype : 20 ; paralectotype : 17.

VINSON et VINSON (1970) ne donnent pas de détails sur l'écaillure corporelle des vingt et un spécimens qu'ils ont examinés mais six d'entre eux correspondent, semble-t-il, aux spécimens mis à notre disposition par le Museum of comparative Zoology auquel ils furent offerts par VINSON.

Dimensions : Ayant comparé les tailles des spécimens en provenance tant de l'île Maurice même que des îlots voisins, VINSON et VINSON (1970 : 234-235) n'observent pas de variations entre ces populations et concluent : « A small species which does not seem to grow over 39 mm in snout-vent length ». Ils signalent un spécimen de 95 mm de longueur totale (dont 56 pour la queue) et, sur vingt et un spécimens mesurés, douze qui ont entre 38 et 39 mm. Nos observations confirment ces données, toutefois la taille maximale observée est de 40 mm pour la tête et le corps (T + C) chez deux sujets (USNM 149779 et 783). Pour les N/2 plus grands spécimens, la moyenne de la taille de la tête et du corps est de 37,76 mm ; le lectotype mesure 37 mm et le paralectotype 36. La queue, même régénérée, peut être nettement plus longue que le reste du corps : chez deux spécimens elle atteint 50 mm alors que le reste du corps n'en fait que 35. La largeur moyenne (La) du corps est de 6,53 mm tandis que le membre postérieur (MP) mesure 18,38 mm chez les N/2 plus grands spécimens, d'où les rapports $T + C / La = 5,78$ et $T + C / MP = 2,05$.

Coloration : La description princeps était précise : « Les parties supérieures sont d'un bleu indigo très foncé et bronzé, et parsemé de petites taches blanches disposées assez régu-

lièrement pour former deux rangées longitudinales jusqu'à la queue, qui est ornée de bandes transversales, irrégulières à la partie supérieure. Le dessus des cuisses et des mains est moucheté de la même manière. Les doigts sont presque noirs. Les parties inférieures de ce Scinque sont d'un blanc bleuâtre ». Cent cinquante ans après, les syntypes sont dorsalement d'un brun noirâtre uniforme, sans dessins ni marques ; la gueule et l'abdomen sont brun clair. La meilleure description récente de la coloration de la sous-espèce nominative est certainement celle qui a été donnée par VINSON et VINSON (1970 : 234) car elle repose sur l'examen de plus de vingt sujets observés vivants ou fraîchement capturés : « Above dark-brown to greyish-brown with lighter and darker marbling, the dark spots being concentrated above a greyish, more or less diffuse dorsolateral band going from head to tail. Sides of body and tail dark, variegated with lighter. Below, whitish grey ». Il existe au moins deux types de coloration, l'un clair, l'autre sombre ; dans les récoltes examinées, les spécimens mélaniques sont nettement plus nombreux que ceux de coloration claire.

DOMAINE GÉOGRAPHIQUE

L'espèce a été décrite par Julien DESJARDINS sur deux spécimens qui « couraient dans les champs, parmi les rochers, au quartier de Flacq » (île Maurice). Le travail de VINSON et VINSON (1970 : 235-236) précise la répartition actuelle de l'espèce, sur l'île Maurice même, à « Rocher Mécusson », affleurement basaltique de la plage de Palmar, à pointe Lafayette et à cap Malheureux ainsi que sur les îlots voisins : île de la Passe, Round Island et Gunner's Quoin. Il faut y ajouter l'île Fouquet pour un spécimen récolté par K. MÖBIUS (ZMB 8772) et l'île Coin de Mire pour six spécimens (USNM 149779-84) récoltés par H. E. UIBLE le 10 février 1963. Les spécimens du British Museum dont la localité d'origine est précisée proviennent de l'île de la Passe. La sous-espèce nominale est ainsi très localisée à l'île Maurice et à certains de ses îlots proches. Recherchée sur l'île Rodrigues en 1963, elle n'y a pas été trouvée (VINSON et VINSON, 1970 : 235). L'espèce figure bien sur une liste des reptiles de la Réunion établie par Auguste DUMÉRIL et publiée par MAILLARD (1862 : 164) avec les précisions : « petit lézard de terre, très rare », mais aucun spécimen de cette provenance n'existe dans les collections du Muséum de Paris et des recherches récentes n'ont pas permis de trouver trace de l'espèce sur l'île. C'est donc à tort que WELCH (1982 : 80) étend à l'ensemble des Mascareignes l'aire géographique de l'espèce. Mais cette aire restreinte n'a pas été établie d'emblée et BAUR (1897 : 881) y incorporait Zanzibar, Mozambique et les îles Comores, tandis qu'ultérieurement LOVERIDGE (1923 : 861) admettait encore la présence de *A. boutonii* s.s. à Zanzibar et sur le territoire du Tanganyika ; dans cette dernière région, il aurait cohabité avec *A. boutonii* var. *peronii*.

VINSON et VINSON remarquent que *Gongylomorphus bojerii* et *C. b. boutonii* semblent s'exclure l'un l'autre : là où l'un est abondant l'autre est absent.

Les caractères morphologiques de la sous-espèce nominative de *Cryptoblepharus boutonii* étant précisés, il nous semble utile, avant de la comparer aux différentes formes rencontrées sur les îles et îlots de l'océan Indien sud occidental, d'examiner des spécimens de *Cryptoblepharus* rapportés à la même espèce mais provenant du Pacifique oriental, c'est-à-dire de l'autre extrémité de son aire de répartition, l'espèce étant comprise ici dans son sens

le plus large. La mise à notre disposition par Georges PASTEUR d'une intéressante série en provenance de l'archipel de la Société nous permet cette comparaison.

LE *Cryptoblepharus* DES ÎLES DE LA SOCIÉTÉ

MATÉRIEL EXAMINÉ : 33 spécimens récoltés en juillet 1980 par Georges PASTEUR et sa famille : de Tahaa 9 (MHNP 1985.201-209) ; de Moorea 8 (MHNP 1985.210-217) ; de Bora-Bora 6 (MHNP 1985.218-223) ; de Motu Tereiroa (NW Bora Bora) 10 (MHNP 1985.224-233).

Écaillure (fig. 2)

L'écaillure céphalique est typique du genre *Cryptoblepharus* et ne montre que peu de variations. Les préfrontales sont constamment et largement au contact sur la ligne médiane. Elles sont même fusionnées chez deux spécimens (1985.226 et 232), tandis que le spécimen 1985.221 montre une petite écaille surnuméraire au niveau de la jonction. Les susoculaires sont au nombre de cinq de chaque côté (5/5) sauf chez le 1985.203 qui a la formule 5/4. Les surciliaires sont habituellement au nombre de cinq mais on note deux fois la formule 5/6 et une fois chacune des formules 5/3, 5/4, 6/6. La formule la plus fréquente pour les labiales supérieures, antérieures à la sous-oculaire, est 4/4 (26 fois sur 33) mais on observe aussi quatre fois 4/5 et une fois chacune des formules 3/3, 3/4, 5/5. Les écailles élargies, à la partie supérieure du cercle d'écailles périoculaires, sont constamment au nombre de trois, sauf chez le 1985.208 qui n'en a que deux de chaque côté.

L'écaillure corporelle se présente avec de plus importantes variations. Le nombre des rangs d'écailles autour du corps varie de 26 à 29 avec la répartition suivante : 26 (7 spéc.), 27 (5), 28 (17), 29 (4). Entre menton et cloaque le nombre des écailles varie de 65 à 85 mais 27 sujets sur 33 en ont entre 71 et 79, et 18 sur 33 entre 75 et 79. Entre la nuque et le bord postérieur de l'insertion des cuisses, le nombre des écailles dorsales varie de 49 à 57, 22 sujets sur 33 en ayant de 52 à 55. Sous le troisième doigt le nombre des écailles varie de 13 à 17, 13 sujets en ont 15. Sous le quatrième orteil la variation s'étale de 19 à 26 mais 26 sujets en ont de 20 à 22.

Dimensions : Le plus grand spécimen (1985.204) mesure 108 mm dont 46 pour la tête et le corps ; ces deux éléments mesurent 48 mm chez le spécimen 1985.217. Bien que très fréquemment régénérée, la queue est souvent plus longue que le reste du corps. La moyenne des dimensions de la tête et du corps (T + C) pour les N/2 plus grands spécimens s'établit à 45,4 mm ; pour ces mêmes spécimens, la largeur moyenne (La) est de 7,26 mm et la longueur du membre postérieur (MP) de 18,4 mm. Ce qui donne des rapports de $T + C / La = 6,25$ et $T + C / MP = 2,46$.

Coloration : Le dessus du corps varie du brun olive au brun foncé avec fréquemment des reflets métalliques irisés. Cette coloration de fond s'accompagne d'un semis assez régulier de petites taches sombres et claires tant sur le dos que les flancs et la partie supérieure des membres. Deux lignes claires, aux bords irrégulièrement bordés de brun foncé, marquent les limites du dos et des flancs, de la région temporale à la base de la queue. Gorge

et abdomen sont sans tache, de blanc nacré à jaune d'or chez les sujets les plus âgés. La livrée des juvéniles est déjà caractéristique.

La comparaison des caractères des quatre séries de spécimens en fonction de leur île d'origine n'a pas permis de mettre en évidence des différences significatives.

COMPARAISON AVEC *C. boutonii boutonii*

Si l'écaillure céphalique ne permet pas de séparer valablement la forme des îles de la Société de la sous-espèce nominative, par contre les différences observées au niveau de l'écaillure corporelle comparées deux à deux par analyse de variance sont, dans les trois cas, hautement significatives.

NOMBRE DES ÉCAILLES	<i>C. b. boutonii</i>		FORME ÎLES DE LA SOCIÉTÉ			
	m	e	m	e		
autour du corps	24 (26) 28	25,17	1,00	26 (28) 29	27,54	0,97
entre menton et cloaque	55 (60) 66	59,5	2,61	65 (78) 85	75,33	4,08
entre nuque et cuisses	44 (50) 53	44,38	2,1	49 (52) 57	52,87	2,13

m = moyenne, e = écart-type.

Cette différence significative de l'écaillure corporelle permet, selon nous, de reconnaître dans ces deux formes des espèces distinctes. De plus, elle s'accompagne d'une augmentation notable de la taille chez les spécimens des îles de la Société, dont la moyenne pour la tête et le corps est de 45,4 mm alors qu'aucun spécimen de l'île Maurice ne dépasse 40 mm.

STATUT DU *Cryptoblepharus* DES ÎLES DE LA SOCIÉTÉ

Le matériel dont nous avons disposé est une partie de celui étudié par INEICH (1982). Celui-ci n'avait pas non plus observé de différences significatives entre les populations de *Cryptoblepharus* des différentes îles de l'archipel de la Société ; il les rapportait toutes à *Cryptoblepharus boutonii poecilopleurus* tandis qu'il confirmait l'existence d'une forme endémique de l'île de Pâques.

Les rapports de *C. poecilopleurus* (Wiegmann, 1835) et de *C. boutonii* ont varié avec les auteurs.

Alors que GÜNTHER (1874 : 296), après avoir examiné dix spécimens de l'île Maurice et trente spécimens en provenance du Pacifique, séparait nettement, au rang spécifique, *Ablepharus boutonii* et *A. poecilopleurus* : « In the Mauritian species, for which the name *boutonii* must be retained, the posterior frontals are scarcely in contact with each other, the vertical almost touching the praefrontal. In specimens from Australia, the islands of the Pacific, and eastern portion of the Indian Ocean, the posterior frontals form together a broad suture, as has been already represented by Wiegmann and Cocteau. The oldest name for this form is *Ablepharus poecilopleurus* Wiegmann. », BOULENGER (1887 : 547) ne considérait *poecilopleurus* que comme une variété de *A. boutonii* dont il signalait des spécimens des îles Sandwich, des îles Savage et de Bahia.

S. GARMAN (1908 : 13) , à nouveau, considérait *Cryptoblepharus poecilopleurus* comme une espèce valide, dont la forme de l'île de Pâques était pour lui une variété nouvelle *pascalis* ; il ajoutait : « *C. poecilopleurus* is likely to have sprung from *C. boutonii* and to have originated in or near the Hawaiian Islands ».

MERTENS, nous l'avons vu, était partisan d'une « grande espèce » *boutonii* aux multiples sous-espèces.

Considérant que la forme des îles de la Société n'appartient pas à l'espèce *boutonii*, il reste encore à démontrer qu'il s'agit bien d'un *poecilopleurus* Wiegmann, 1835. Il convient en effet de rappeler que la terra typica de l'espèce est constituée par des îles près de Pisacoma au Pérou. Une révision nomenclaturale et taxinomique des formes de *Cryptoblepharus* de cette région de l'océan Pacifique est devenue indispensable ; elle passe obligatoirement par une étude de la morphologie de la population vivant dans la région d'où *poecilopleurus* a été décrit. Cette révision est d'autant plus impérative que l'espèce *poecilopleurus* est espèce-type de *Cryptoblepharus* Wiegmann, 1834.

Une meilleure connaissance des formes naguère considérées comme des sous-espèces de *C. boutonii* dans la partie orientale de l'aire de répartition du genre conduisit en effet les auteurs à en élever plusieurs au rang d'espèces, tandis que des espèces nouvelles étaient décrites. Ainsi, pour l'Australie, COGGER (1967 : 66) écrivait : « Several subspecies of Bouton's Snake-eyed Skink have been described from Australia, the species itself being widely distributed from the west coast of South America through the Pacific region to Africa » ; et en 1973 (p. 7) il admettait déjà l'existence en Australie de deux espèces de *Cryptoblepharus* : *boutonii* et *litoralis*, cette dernière décrite comme sous-espèce de *boutonii* par MERTENS en 1958. STORR, trois ans plus tard, écrivait (1976 : 53) : « It has become clear in recent years that the *Ablepharus boutonii* of authors, especially Mertens (1931, 1964) far from being a single wide-ranging polytypic species, comprises a genus of many species It is unlikely that any of the four Western Australian members of *Cryptoblepharus* are conspecific with *boutonii* of Mauritius ; the two species most like *boutonii* (*plagiocephalus* and *car-nabyi*) are still closer to each other ».

Dans ce même travail, STORR décrit deux espèces nouvelles de *Cryptoblepharus* et redonne rang d'espèces à *C. plagiocephalus* Cocteau, 1836, et *C. virgatus* (Garnham, 1901). En 1978, COVACEVICH et INGRAM décrivent *C. fuhni*. Actuellement, dans le genre *Cryptoblepharus*, COGGER (1983 : 284-286) reconnaît six espèces endémiques d'Australie.

Les modifications de la taxinomie n'intéressent d'ailleurs pas que les *Cryptoblepharus* australiens. En 1979 (p. 19), ZWEIFEL retirait de la synonymie de *C. boutonii poecilopleurus* le *C. boutonii novohebridicus* Mertens, 1928, en lui attribuant un rang spécifique.

Seules, de nouvelles recherches permettront donc de définir la position des *Cryptoblepharus* des îles de la Société.

2. *Cryptoblepharus boutonii cognatus* (Boettger, 1881)

(Zool. Anz., 4 : 359 ; Abh. senckenb. naturforsch. Ges., 12 (8) : 454-455, Taf. II, fig. 4 ; *Ablepharus boutonii* var. *cognatus*.)

MATÉRIEL EXAMINÉ : 15 spécimens. Holotype : SMF 15548. Autres : MHNP 1979.7905-6 ; SMF 15549 ; USNM 157357, 157359-68.

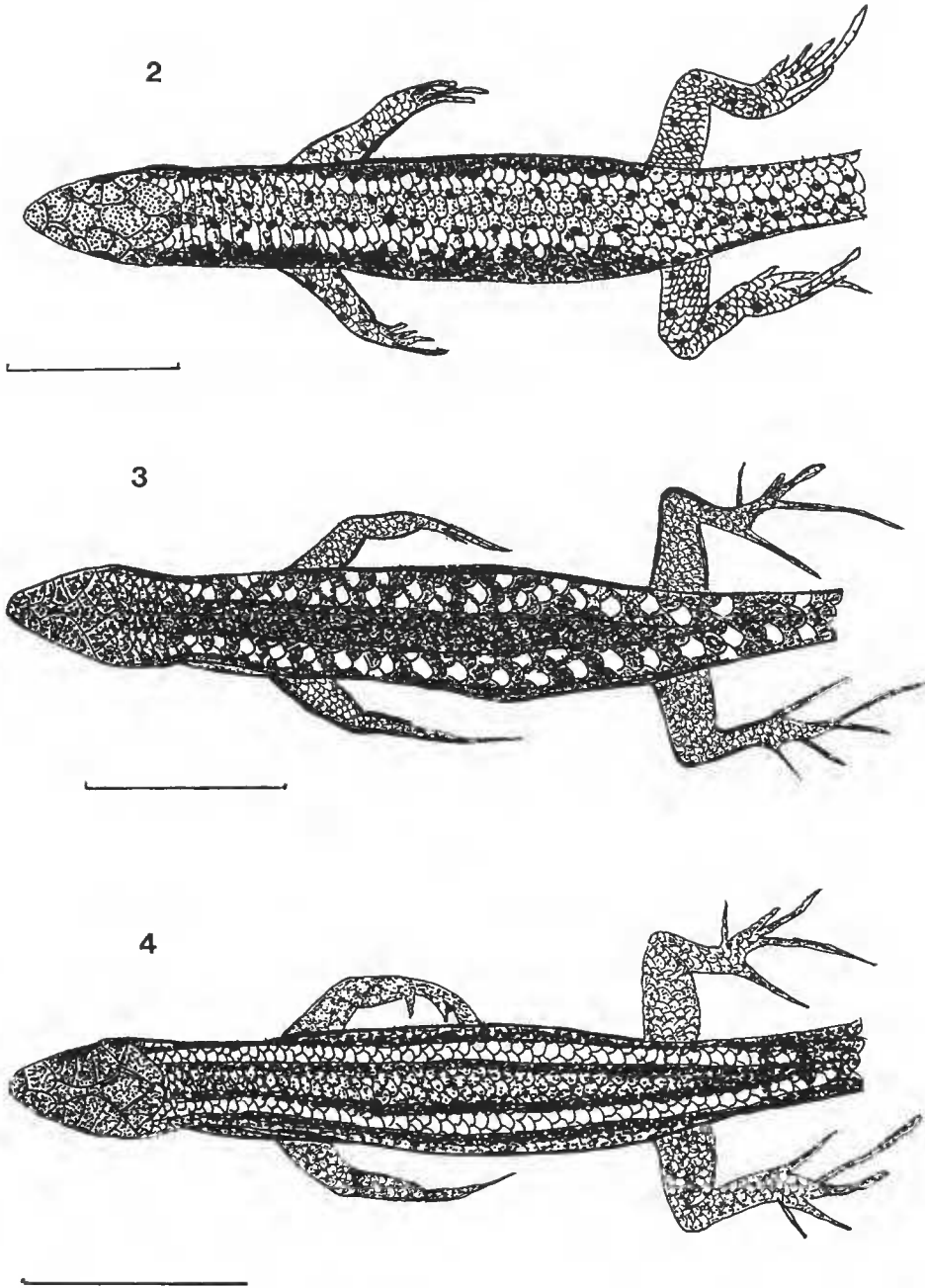


FIG. 2-4. — 2, *Cryptoblepharus* aff. *poecilopleurus* de Bora-Bora, îles de la Société (MHNP 1985.221) ; 3, *Cryptoblepharus boutonii cognatus* de Nossi-Bé (MHNP 1979.7905) ; 4, *Cryptoblepharus boutonii gloriosus* des îles Glorieuses, paratype (USNM 20466). Échelles = 1 cm.

DESCRIPTION ORIGINALE : « Differt a typo supralabialibus anterioribus multo longioribus quam altioribus, quarto nec quinto sub oculo posito. Internasale triangulare nec rhomboideum, antice truncatum, postice linea directa horizontali terminatum ; frontale rhombicum. Series longitudinales squamarum 22 ; squamae praeanales 6, mediae majores. Caeterum et colore et speciminibus var. B Duméril-Bibron simillimus.

Hab. in insula Nossi-Bé perrarus (1 spec.) ».

La description originale est formelle, la série-type ne comprend qu'un spécimen qui est donc, ipso facto, holotype par monotypie. D'ailleurs, la même année, BOETTGER (1881b : 454-455) le confirme : « einem einzelnen Exemplar ». Le fait est donc bien établi. Ce spécimen avait été envoyé de Nossi-Bé par Antoine STUMFF. C'est à tort que MERTENS (1967 : 71) fait du spécimen SMF 15548 (= Kat. Boettger 6348, 1a) un lectotype et du SMF 15549, qui aurait même origine et même récolteur, un paratype.

BOETTGER a donné un dessin de l'écaillure céphalique latérale, dessin que reproduisit ANGEL (1942, pl. III, fig. 9) car cette forme n'était pas alors représentée dans les collections du Muséum de Paris. MERTENS, de son côté (1931, Taf. 4, fig. 39 et 40), a publié un schéma de la coloration des deux spécimens dont il disposait (fig. 39 pour l'holotype).

OBSERVATIONS

Ce taxon, décrit sur un seul spécimen, est resté fort mal connu puisque pour sa révision MERTENS ne pouvait faire état que de l'examen d'un second spécimen. Disposant de treize individus nouveaux en provenance de Nossi-Bé il nous est possible d'étudier les variations de cette forme d'une importance nomenclaturale particulière puisqu'elle est la première décrite (BOETTGER, 1881) des douze sous-espèces de *C. boutonii* des îles de l'ouest de l'océan Indien.

Écaillure (fig. 3)

Écaillure céphalique : Les préfrontales sont largement au contact chez huit individus (dont l'holotype), elles ne se touchent que par un point chez quatre et sont séparées chez un. Mais chez le USNM 157367 une écaille surnuméraire les sépare, tandis que chez le USNM 157357 la préfrontale gauche est soudée à la frontale. C'est au niveau du nombre des labiales supérieures que les variations sont les plus intéressantes à observer, puisque la sous-espèce a été séparée par BOETTGER après qu'il eût constaté, chez le seul spécimen dont il disposait, qu'il n'y avait des deux côtés que trois labiales antérieures à la sousoculaire. Or, sur les quinze spécimens examinés seul l'holotype présente ce caractère tandis que onze individus en ont quatre de chaque côté et trois la formule 3/4. Le caractère « trois labiales antérieures à la sousoculaire ne peut donc être retenu comme une constante spécifique des *Cryptoblepharus* de Nossi-Bé. Susoculaires et surciliaires sont au nombre de cinq de chaque côté.

Écaillure corporelle : Le nombre des rangs d'écaillures autour du milieu du corps, compté chez quatorze individus, varie de 20 à 24 avec une nette prédominance à 22 (dont l'holotype) : 20 (1 spéc.), 21 (2), 22 (9), 23 (1), 24 (1) ; moyenne : 21,92 ; écart-type : 0,91. Entre menton et cloaque le nombre des écaillures varie de 55 à 63 (holotype : 59) : 55 (1 spéc.), 56 (2), 57 (1), 58 (2), 59 (1), 60 (1), 61 (2), 62 (3), 63 (1). Entre la nuque et la

cuisse de 45 à 52 (holotype 46) : 45 (1 spéc.), 46 (2), 47 (3), 48 (2), 49 (3), 50 (2), 52 (1). Comptés chez les quinze spécimens le nombre des écailles sous le troisième doigt varie de 12 à 14 (holotype 12) : 12 (3 spéc.), 13 (11), 14 (1) et sous le quatrième orteil de 16 à 21 (holotype 18) : 16 (2 spéc.), 17 (1), 18 (1), 19 (9), 20 (3), 21 (1).

Dimensions : Le plus grand spécimen connu (MHNP 1979.7906) mesure 52 mm pour la tête et le corps ; holotype : 44 mm. La moyenne de la taille pour les N/2 plus grands spécimens est de 39,28 mm avec une largeur de 6,27 mm et une longueur du membre postérieur de 17 mm d'où les rapports $T + C / La = 5,97$ et $T + C / MP = 2,31$. La queue quasi constamment régénérée peut cependant être nettement plus longue que le reste du corps : 48 mm pour 40 chez le USNM 157359.

Coloration : L'holotype est le seul des quinze spécimens à présenter une coloration d'ensemble claire, gris-vert, avec deux bandes latérales plus claires à la limite du dos et des flancs ; ceux-ci, bruns, sont piquetés de blanc. Tous les autres spécimens sont plus ou moins sombres, noir bleuté au maximum, avec deux lignes claires latérodorsales, blanches ou blanc bleuté, et une ponctuation claire sur les flancs et la face externe des membres. Gueule et abdomen sont régulièrement plus clairs que le dos, pouvant être bleu sombre chez les spécimens les plus mélaniques.

DOMAINE GÉOGRAPHIQUE ET ÉCOLOGIE

Dans l'état actuel des connaissances cette forme est endémique de Nossi-Bé et n'a pas été récoltée sur la Grande Terre. C'est donc à tort que WELCH (1982 : 80) lui donne Madagascar pour domaine. Depuis sa première récolte par STUMFF ce taxon a été récolté par nous-même (1963) puis par J. RUDLOE (I-II.1964) à qui nous devons l'intéressante série du USNM avec les localités de « South Rock, Ambariobe » et de Tany Kely, petit îlot proche de Nossi-Bé.

Nous avons eu plusieurs fois l'occasion d'observer cette forme à Nossi-Bé où elle n'est pas rare sur certaines plages garnies de rochers de basalte. Les animaux sont très actifs dans la journée, même sur les rochers mouillés exposés aux embruns. Une intéressante étude de leur écologie a été donnée par FRICKE (1970). L'animal descend chaque jour dans la zone intertidale pour y prélever sa nourriture : insectes, crustacés et poissons (juvéniles de *Periophthalmus kohltreuteri*). Son terrain d'action est bien limité.

3. *Cryptoblepharus boutonii gloriosus* (Stejneger, 1893)

(*Proc. U.S. natn. Mus.*, 16 : 712, 723-724 ; *Ablepharus gloriosus* subsp. nov.)

MATÉRIEL EXAMINÉ : 5 spécimens. Holotype : USNM 20463 ; paratypes : USNM 20464-66. Autre : USNM 231634.

STEJNEGER donne la diagnose suivante : « Similar to *A. boutonii*, but with two white and three blackish very distinct and straight-edged lateral bands ; four supralabials anterior to the subocular ; 20 to 22 scale rows round the body. » qu'il fait suivre d'une description

minutieuse de la coloration. Il précise qu'il a examiné quatre spécimens collectés sur les Glorieuses par le Dr W. L. ABBOTT en janvier 1873 et désigne comme type (holotype) le USNM 20463. Il est à remarquer que, bien qu'utilisant une désignation binominale « *Ablepharus gloriosus* » (p. 712 et 723), STEJNEGER entendait bien ne créer qu'un taxon d'ordre sub-spécifique. BAUR (1897 : 882) est semble-t-il le premier à avoir utilisé la forme trinominale. MERTENS (1931 : 179-180) examina l'un des paratypes, le USNM 20464, et en donna un schéma (pl. 4, fig. 42) puis en 1934 une photographie (pl. 6, fig. 22).

OBSERVATIONS

Écaillage (fig. 4) : Chez quatre des cinq spécimens les préfrontales sont largement en contact tandis que chez un des paratypes elles ne se touchent qu'en un point. L'holotype se singularise par l'existence d'une écaille surnuméraire à l'angle antérieur droit de la frontale. Chez tous les labiales antérieures à la sousoculaire sont au nombre de quatre. Il y a cinq susoculaires sauf d'un côté chez l'holotype où il y en a six. Pour les surciliaires deux spécimens ont la formule 5/5, deux 6/6 tandis que l'holotype a la formule 5/6. Le nombre des rangs d'écaillures autour du milieu du corps varie de 20 à 22 (holotype 22), moyenne : 21,00 ; écart-type : 1 ; entre menton et cloaque les écailles sont au nombre de 56 (holotype) à 59 et entre nuque et cuisse de 49 à 52 (holotype 50). Sous le troisième doigt il y a de 12 à 14 écailles et de 17 à 22 sous le quatrième orteil (holotype 13 et 22).

Dimensions : L'holotype mesure 38 mm pour la tête et le corps, la queue, altérée, ne mesure que 8 mm. Pour les trois plus grands spécimens les moyennes sont pour la tête et le corps de 39,33 mm avec une largeur de 6,66 mm et un membre postérieur de 16,33 mm d'où les rapports $T + C / La = 5,90$ et $T + C / MP = 2,40$.

Coloration : L'élément caractéristique est la présence de quatre lignes claires sur un fond sombre, deux, latérodorsales, bordées de noir, partent de l'œil et se prolongent au-dessus de la queue, les deux autres partent des labiales supérieures et se prolongent sur les flancs ; des taches claires marquent la face supérieure des membres.

DOMAINE GÉOGRAPHIQUE

Depuis sa découverte en 1873 cette forme n'a été que très peu récoltée puisque le seul spécimen signalé dans les collections en dehors de la série-type est celui ramassé par John G. FRAZIER le 24 janvier 1972, soit cent ans après la première récolte, « Found dead on tractor path ». Elle avait cependant été observée et photographiée le 28 août 1970 par F. BOURLIÈRE (*in litt.* 4.II.1981). La forme est endémique des îles Glorieuses et c'est sans aucune raison que WELCH (1982 : 80) lui donne pour aire de répartition Madagascar !

4. *Cryptoblepharus boutonii bitaeniatus* (Boettger, 1913)

(VOELTZKOW, Reise Ostafrika... : 270, 329-330 ; *Ablepharus boutonii* var. *bitaeniata*.)

MATÉRIEL EXAMINÉ : 35 spécimens. Lectotype : SMF 15601 ; paralectotypes : ZMB 19209 (4 spéc.), 19454 (2 spéc.), 19520 (4 spéc.), 25611 (2 spéc.) ; SMF 15602-3. Autres : MHNP 1924.82 et A, 1964.56-67, 1982.203-207, 1983.896.

DESCRIPTION ORIGINALE : « Zahlreiche Stücke (coll. Senckenberg n° 6347, 4a). — Diese prächtige Form hat 26 oder 28 Schuppenreihen um die Rumpfmittle und 4-4, seltener 4-5 oder 5-4 vordere Supralabialen. Oben hell olivenfarben ; ein scharfes, breites weisses, oben und unten von einem ebenso breiten, scharfen schwarzen Bande eingefasstes Dorsolateralband. Unterseite grünlichweiss. Die Körperseiten ohne helle Fleckchen, doch zeigt sich gelegentlich unter dem schwarzen Seitenstreifen noch ein zweites, weniger deutlich ausgesprochenes Lateralband. — Die Länge des grossten vorliegenden Stückes beträgt 107 mm.

Bemerkungen : Überall häufig, aber ungemein flink und schwer zu fangen. Die Bewohner des Mangrovenbereiches sind etwas heller gefärbt als die anderen. Voeltzkow ».

MERTENS (1931 : 191) signale l'existence de seize spécimens récoltés par VOELTZKOW dont douze du Musée de Berlin et un de celui de Bâle. Il désigne alors comme type le spécimen SMF 15601, qui est en fait le lectotype, ce qu'il confirme ultérieurement (1967 : 71), tous les spécimens de même origine devenant les paralectotypes.

MERTENS (1931, Taf. 4, fig. 50 et 51) a schématiquement représenté cette forme.

OBSERVATIONS

Écaillage (fig. 5)

Écaillage céphalique : Dans trente-deux cas les deux préfrontales sont unies par une suture nette, dans un cas préfrontale gauche et frontale ne forment qu'une seule écaille, dans deux cas il existe même une fusion, pour l'un préfrontale gauche et frontale ne forment qu'une seule écaille tandis que pour l'autre ce sont les deux préfrontales qui, avec la frontale, n'en forment qu'une. Les susoculaires sont au nombre de cinq de chaque côté ; il en est de même pour les surciliaires mais pour celles-ci on observe deux fois la formule 5/6. Si la grande majorité des spécimens a de chaque côté quatre labiales antérieures à la sousoculaire, on a aussi trois fois la formule 4/5 et une fois 5/5. BOETTGER signalait dans la description originale les cas à cinq labiales d'un côté. MERTENS a observé un spécimen à 5/6.

Écaillage corporelle : Le nombre des rangs d'écailles autour du milieu du corps varie de 26 à 30 : 26 (4 spéc.), 27 (6), 28 (19), 29 (5), 30 (1) ; moyenne : 27,8 ; écart-type : 0,91 ; lectotype : 28. Entre menton et cloaque le nombre des écailles varie de 65 à 75 : 65 (2 spéc.), 66 (1), 68 (4), 69 (5), 70 (6), 71 (5), 72 (4), 73 (4), 74 (2), 75 (2) ; lectotype : 72, tandis que le nombre des écailles dorsales varie lui de 51 à 61 : 51 (1 spéc.), 53 (7), 54 (8), 55 (5), 56 (6), 57 (3), 58 (2), 59 (1), 60 (1), 61 (1) ; lectotype : 57. Sous le troisième doigt nous avons compté de 12 à 15 écailles : 12 (2 spéc.), 13 (17), 14 (13), 15 (3) ; lectotype : 13 et sous le quatrième orteil de 18 à 22 : 18 (3 spéc.), 19 (11), 20 (13), 21 (6), 22 (2) ; lectotype : 20.

Dimensions : Dans notre série le plus grand spécimen mesure 103 mm dont 44 pour la tête et le corps, mais chez d'autres spécimens ceux-ci mesurent 45 mm tandis qu'une queue de 61 mm a été mesurée. Le lectotype mesure 93 mm dont 52 pour la queue. Les moyennes pour les N/2 plus grands spécimens sont de 41,77 pour la tête et le corps, de 6,63 pour la largeur et de 17,38 pour la longueur du membre postérieur, d'où les rapports $T + C / La = 6,30$ et $T + C / MP = 2,40$.

Coloration : Dans la forme typique s'observent quatre bandes longitudinales noires très nettes ; les deux externes partent de la nasale et se prolongent sur les côtés de la queue ; les

deux internes commencent aux surciliaires et se terminent en une bande noire unique au-dessus de la queue. Ces quatre marques noires délimitent deux bandes claires latérales, d'un blanc franc, ou blanc bleuté, et une ligne médiane plus terne. Le dessus des membres est de couleur sombre ; gorge et abdomen sont blanc brillant ; il n'y a pas de taches claires sur les flancs et la partie supérieure des membres. Dans une seconde forme les deux bandes noires internes sont à peine marquées et la bande médiane terne beaucoup plus importante. Sur le terrain, nous avons noté (BRYGOO, 1966 : 29) que les représentants de cette dernière forme étaient moins nombreux que les précédents et localisés au sud-est de l'île. L'existence de ces deux formes avait déjà été observée par VOELTZKOW ainsi que le mentionne la description originale, le voyageur allemand observant que les lézards de la région de la mangrove étaient d'une pigmentation plus claire. MERTENS (1930 : 193), pour expliquer cette différence, écrivait : « offenbar handelt es sich hier um eine besondere Mutation, ... ». Le point qui nous semble le plus important est la permanence, contrôlée à soixante ans d'intervalle, de deux populations d'une même espèce de lézard sur une île de très petites dimensions, populations caractérisées par une pigmentation particulière et une ségrégation topographique, sans que ceci se traduise par des modifications correspondantes de la pholidose. L'absence de prédateur sur l'île ne permet pas d'invoquer le rôle d'une pression de sélection pour l'apparition de cette pigmentation différente d'autant plus que la forme la plus sombre est celle des espaces libres, donc particulièrement visible sur le corail et le sable.

DOMAINE GÉOGRAPHIQUE ET ÉCOLOGIE

La forme *bitaeniatus* est endémique de l'île Europa. Nous expliquons plus loin (p. 666) comment deux spécimens appartenant à cette forme (MHNP 1924.82 et A) avaient pu être signalés comme récoltés sur l'îlot Nosy Trozona (côte ouest de Madagascar) et considérés par ANGEL (1925 : 611) comme appartenant à la sous-espèce *quinquetaeniatus*.

Outre le matériel rapporté par VOELTZKOW nous avons disposé des récoltes de G. PETIT (1924), E. R. BRYGOO (VI.1964) et J. FRETEY (III.1980).

VOELTZKOW avait déjà noté l'abondance de ce Lézard sur l'île. En avril 1964 nous l'avons observé (BRYGOO, 1966 : 29-31) comme étant le plus fréquent des reptiles terrestres ; il était partout, depuis le bord de la mer jusqu'au centre de l'île, au sol ou sur les arbres, très actif.

REMARQUE : En 1965, RICHARD décrit chez ce lézard une espèce nouvelle de trématode, *Meso-coelium dolichenteron* et CABALLERO, en 1968, une sous-espèce nouvelle de nématode : *Physalopteroïdes impar minor*.

5. *Cryptoblepharus boutonii ater* (Boettger, 1913)

(VOELTZKOW, Reise Ostafrika... : 270, 338 ; *Ablepharus boutonii* var. *atra*.)

MATÉRIEL EXAMINÉ : 87 spécimens. Lectotype : SMF 15571 ; paralectotypes : ZMB 25610 (7 spéc.), 19035 (4 spéc.), 19453 (17 spéc.) ; MCZ 17629-30 ; NMW 231563 ; SMF 15572-81. Autres : ZMB 5552 (10 spéc.) ; MHNP 1887.89-90, 1899.210-211, 1954.17 ; Saint-Denis F 420 ; SMF 59600-24 ; AMNH 24770-1.

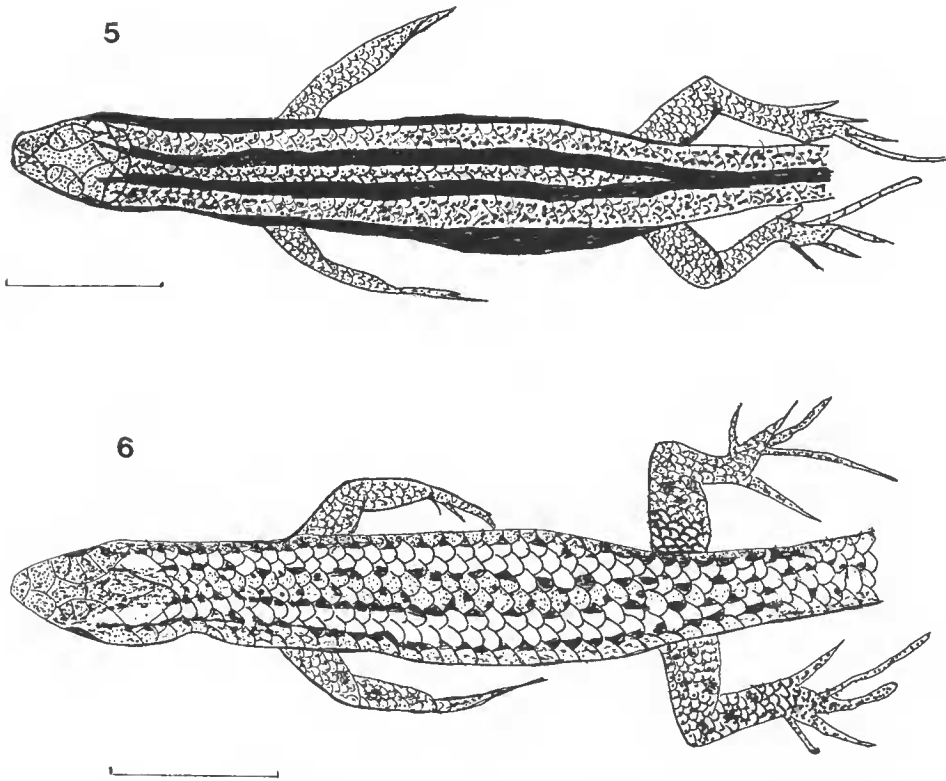


FIG. 5-6. — 5, *Cryptoblepharus boutonii bitaeniatus* de l'île Europa (MHNP 1983.896) ; 6, *Cryptoblepharus boutonii caudatus* de Juan de Nova, paratype (BM 1946.8.15.76). Échelles = 1 cm.

DESCRIPTION ORIGINALE : « Küste von Gross-Comoro, 50 Stücke, gesammelt im Juli 1903 (coll. Senckenberg n° 6347, 3a).

24 Schuppen um die Rumpfmittle ; 3-4 vordere Supralabialen. — Schwarz glänzend, fast einfarbig, die (nur unter Wasser oder Alkohol sichtbare) grauliche Punktlinien ersetzt. Körperseiten und Gliedmassen wenig deutlich weisslich punktiert. Unterseite graugrün oder grüngrau einfarbig. — Gesamtlänge 99, davon Schwanzlänge 52 mm. — Kann als eine konstant gewordene, melanotische Form der var. *peroni* Coct. aufgefasst werden, deren Pholidose sie teilt ».

Ultérieurement, MERTENS (1931 : 185) ne faisait plus état que de vingt-trois spécimens dont onze au Musée de Berlin ; or ce Musée possède encore aujourd'hui vingt-huit spécimens récoltés par VOELTZKOW, dont dix-sept sous le n° 19453 avec l'indication « Gross Comoro » et onze (7 sous le n° 25610, 4 sous le n° 19035) avec la mention « Küste v. Gross Comoro ». Ce matériel ainsi que les deux spécimens du MCZ et celui du NMW appartiennent manifestement à la série-type. En 1931, MERTENS, en désignant comme « Typus » le SMF 15571, érigeait en fait ce spécimen comme lectotype, ce qu'il confirmait ultérieurement (1967 : 71), les autres individus de la série devenant des paralectotypes. Il indiquait une date de récolte, 1905, différente de celle donnée par BOETTGER.

MERTENS qui avait déjà donné (1931, Taf. 4, fig. 47) un schéma de la pigmentation de cette forme, à vrai dire peu lisible, proposa ultérieurement une photographie (1934, Taf. IV, fig. 17) du lectotype.

OBSERVATIONS

Écaillure

Pour la moitié des spécimens (44) les préfrontales sont en contact par une suture commune ; pour un quart (21), ces écailles ne se touchent qu'en un point. Elles sont séparées chez dix-sept sujets et fusionnées entre elles ou avec la frontale chez cinq. MERTENS avait déjà noté la fréquence de l'absence de contact entre les préfrontales. Le nombre des susoculaires est normalement de cinq (1 cas à 6/6, 2 à 5/6) ainsi que celui des surciliaires (3 exceptions à 6 d'un côté). BOETTGER comptait de trois à quatre labiales antérieures à la sousoculaire, MERTENS (1931 : 186) ne confirmait pas le nombre de trois et écrivait : « gelegentlich stehen 4 Supralabiala vot dem Suboculare ». Si nous n'avons jamais compté moins de quatre labiales antérieures à la sousoculaire, cinq sujets en avaient cinq de chaque côté (5/5) et dix sujets cinq d'un côté et quatre de l'autre (5/4).

BOETTGER comptait 24 rangs d'écailles autour du milieu du corps, MERTENS signalait onze sujets à 24 et onze à 26. Nos chiffres sont plus proches de ceux de BOETTGER ; sur 86 spécimens pour lesquels le caractère était étudiable nous avons relevé la répartition suivante : 22 (3 spéc.), 23 (5), 24 (63), 25 (8), 26 (8) ; lectotype : 24 ; moyenne : 24,15 ; écart-type : 0,8. Entre menton et cloaque nous avons compté de 58 à 70 écailles : 58 (7 spéc.), 59 (16), 60 (15), 61 (12), 62 (9), 63 (6), 64 (8), 65 (8), 66 (2), 68 (2), 70 (1) ; lectotype : 58. Sur le dos la dispersion est encore plus vaste, s'étalant de 44 à 59 : 44 (1 spéc.), 46 (4), 47 (1), 48 (11), 49 (11), 50 (8), 51 (17), 52 (13), 53 (5), 54 (8), 55 (4), 56 (2), 59 (1) ; lectotype : 48. Sous le troisième doigt il y a de 11 à 16 écailles : 11 (1 spéc.), 12 (2), 13 (35), 14 (34), 15 (10), 16 (3) ; lectotype : 13. Et sous le quatrième orteil de 16 à 22 : 16 (1 spéc.), 17 (9), 18 (25), 19 (27), 20 (14), 21 (9), 22 (1) ; lectotype : 20.

Dimensions : La description originale fait état d'un spécimen de 99 mm dont 52 pour la queue. MERTENS (1931 : 187) signale l'existence de deux paralectotypes dont tête et corps mesureraient 47,5 mm, le lectotype en ayant 44. Dans notre série, la taille maximale observée pour la tête et le corps est de 47 mm, taille atteinte par six sujets, l'un d'eux (SMF 59623) est le plus grand, avec une longueur totale de 101 mm. Mais la queue atteint 62 mm chez un sujet dont la tête et le corps ne font que 44 mm. Le lectotype mesure 100 mm dont 43 pour la tête et le corps. La moyenne pour les N/2 plus grands spécimens est de 44,27 pour la longueur, de 7,34 pour la largeur et de 18,88 pour le membre postérieur, d'où les rapports $T + C / La = 6,03$ et $T + C / MP = 2,34$.

Coloration : Disposant de cinquante spécimens pour sa description originale, BOETTGER considère qu'il a affaire à une « melanotische Form der var. *peroni* Coct. » et il précise que sur le dos les lignes claires dorsolatérales ne subsistent plus que sous la forme de séries de taches claires peu visibles, ajoutant : « Körperseiten und Gliedmassen wenig deutlich weisslich punktiert. Unterseite graugrün oder grüngrau einfarbig ». Il ne s'agissait donc en

aucune façon d'une forme entièrement noire, mais d'une forme sombre avec un reste de pigmentation claire, ce que montre d'ailleurs nettement la photographie du lectotype proposée par MERTENS. Si dans notre série presque tous les spécimens ont une coloration qui correspond à la description originale, la disparition de certaines marques claires pouvant être attribuée à de mauvaises conditions de conservation, il est un spécimen, de capture récente, prêté par le Musée de Saint-Denis de La Réunion, qui lui est entièrement noir, dessous comme dessus, sans aucune marque claire, de morphologie très comparable à celle des représentants de la forme mélanique décrits p. 664. Sur les spécimens de capture relativement récente, les taches claires, blanc bleuté, qui ébauchent les lignes latéro-dorsales sont nettes mais souvent de très petite taille ; de forme irrégulière, elles sont, pour une même ligne, situées en alternance sur deux rangs.

DOMAINE GÉOGRAPHIQUE

La sous-espèce est endémique de la Grande Comore et c'est sans justification que WELCH (1982 : 80) étend son domaine à l'ensemble de l'archipel.

Les récoltes sont dues à VOELTZKOW, série-type, juillet 1903 ; HUMBLLOT, MHNP 1887.89-90 ; POBÉGUIN, MHNP 1899.210-211 ; J. MILLOT, Moroni, VI.1974, MHNP 1954.17 ; Karl MARTENS, Moroni, 12.VI.1964, SMF 59600-624. Nous avons également considéré comme provenant de la Grande Comore la série de dix spécimens (ZMB 5552) récoltée aux Comores par DECKEN.

Deux spécimens du British Museum (Natural History), BM 1924.3.3.48-49 sont enregistrés sous le nom de *Cryptoblepharus boutonii ater*. Ils furent récoltés par G. H. WILKINS à Alice Downs, Blackall, c. 1560 ft, Queensland. En raison de cette origine géographique il ne nous semble pas qu'ils puissent appartenir à cette forme bien que pholidose et coloration soient compatibles avec cette attribution. L'un des spécimens présente cependant 5/6 labiales supérieures avant la sous-oculaire. Seul un spécialiste de la faune australienne pourra établir l'exacte détermination de ces individus.

6. *Cryptoblepharus boutonii caudatus* (Sternfeld, 1918)

(*Abh. senckenb. naturforsch. Ges.*, 36 : 423 ; *Ablepharus boutonii caudatus*.)

MATÉRIEL EXAMINÉ : 9 adultes ou subadultes et 20 nouveaux-nés ou embryons. Lectotype : SMF 15592. Paralectotypes : SMF 15593-97, 15600, 34277-296 (embryons) ; BM 1946.8.15.76 ; MCZ 29161.

DESCRIPTION ORIGINALE : Parmi les formes à 26-28 rangs d'écailles, STERNFELD décrivait ainsi la nouvelle sous-espèce : « Oberseite goldbraun, Dorsolateralstreifen auffallend, innen dunkelbraun gesäumt, ziemlich scharf begrenzt ; helle und dunkle Fleckung spartlich. Schwanz an der Wurzel auffallend stark, nach dem aesten Drittel schnell sich verjüngend, nicht ganz 1,5 mal so lang wie der Körper (sonst etwas mehr als 1,5 mal), anscheinend weniger leicht zerbrechlich als bei anderen Formen (42 + 72 mm), *A. b. caudatus* nov. subspec. (Juan de Nova) ».

Aucune indication sur la composition de la série-type, mais le matériel est celui que VOELTZKOW récolta en juin-juillet 1894 et qu'examina BOETTGER (1913 : 332). Ce dernier en faisait des *Ablepharus boutonii* var. *peroni* mais n'indiquait pas le nombre d'individus dont

il disposait. MERTENS (1931 : 193) signale l'existence de vingt-neuf exemplaires provenant de la même récolte ; il choisit pour type le SFM 15592 (6348, 6a) qu'il désigne ultérieurement comme lectotype (1967 : 71). Parmi les paralectotypes, vingt sont des embryons ou des nouveaux-nés dont la longueur totale varie de 30 à 43 mm.

MERTENS qui avait déjà donné un schéma de la pigmentation de ce taxon (1931, Taf. 4, fig. 52) proposa en 1934 (Taf. 1, fig. 4) une bonne photographie du lectotype.

OBSERVATIONS

Écaillure (fig. 6) : Les préfrontales sont largement en contact chez les neuf adultes ; les susoculaires au nombre de cinq et les labiales antérieures à la sousoculaire de quatre. Ce n'est que chez le lectotype où nous avons compté six surciliaires d'un côté alors qu'elles sont partout ailleurs au nombre de cinq. Le nombre des rangs d'écailles autour du milieu du corps varie de 24 à 27 avec un maximum net de fréquence à 26 dont le lectotype : 24 (1 spéc.), 25 (1), 26 (6), 27 (1) ; moyenne : 25,77 ; écart-type : 0,83. Entre menton et cloaque le nombre d'écailles varie de 59 à 68 (lectotype : 68) : 59 (1 spéc.), 60 (2), 62 (1), 63 (1), 64 (1), 65 (2), 68 (1). Entre nuque et aplomb de la cuisse de 52 à 57 (lectotype : 56) : 52 (2 spéc.), 54 (1), 55 (1), 56 (3), 57 (2). Le nombre des écailles sous le troisième doigt varie de 12 à 14 ; lectotype : 13 ; et sous le quatrième orteil de 16 à 19 ; lectotype : 17.

Dimensions : Le plus grand spécimen est le lectotype avec 118 mm de longueur totale pour une queue de 71 mm. La moyenne des tailles des cinq plus grands adultes est de 45,4 mm avec une largeur moyenne de 7,1 et une longueur moyenne du membre postérieur de 18,2 d'où les rapports $T + C / La = 6,3$ et $T + C / MP = 2,49$. La longueur de la queue dépasse régulièrement et nettement celle du reste du corps. Cette importance de la longueur relative avait été remarquée par STERNFELD qui en avait tiré le nom de la sous-espèce. On doit noter qu'à la différence de ce qui est observé dans les autres séries de spécimens des groupes étudiés la majorité des spécimens se présente avec une queue apparemment non régénérée. Cette différence dans la fréquence des signes d'autotomie peut être la conséquence soit d'un mode de vie différent — ils habitent le sable et non les rochers — soit d'une pression de prédation moins forte du fait de la faune associée, soit encore d'une particularité anatomique.

Coloration : L'ensemble du lot des neuf adultes est très homogène dans sa coloration. De couleur générale beige avec deux lignes claires latérodorsales, finement bordées de brun, de manière continue à la partie antérieure du corps, puis par une série de points, des taches brunes sur la tête et sur les membres ; gueule et abdomen sans taches.

REMARQUE : Toutes les observations reposent sur les spécimens récoltés par VOELTZKOW en 1897. Depuis bientôt cent ans aucun prospecteur ne semble avoir récolté sur Juan de Nova. VOELTZKOW (1897 : 33) précisait : « belebt in grosser Anzahl die Dünen ».

7. *Cryptoblepharus boutonii voeltzkowi* (Sternfeld, 1918)

(*Abh. senckenb. naturforsch. Ges.*, 36 : 423 ; *Ablepharus boutonii voeltzkowi.*)

MATÉRIEL EXAMINÉ : 34. Lectotype : SMF 15584. Autres spécimens de VOELTZKOW : ZBM 16636 et A, 27963 et A à E ; SMF 15585 ; NMW 12213. Autres spécimens de la Grande Terre : MHNP 1899.375 et A, 1906.117, 1970.283-4, 1970.348, 1983.893-4, 1984.412 ; ZFMK 14074, 17728-732 ; BM 1930.7.2.9. ; MCZ 7732 et A. Spécimens des îlots : MHNP 1924.83, 1929.157 (3 spéc.), 1929.158 (3 spéc.).

DESCRIPTION ORIGINALE : « Oberseite bräunlichgrün. Dorsolateralstreifen auffallend, unscharft dunkel gesäumt ; Seiten und Rücken lebhaft hell gefleckt » parmi les formes ayant 24 rangs d'écailles autour du corps « (selten 22 oder 26) », avec pour terra typica « Majunga, N.-W. Madagascar ».

La sous-espèce que STERNFELD décrivait en ces termes est la seule forme récoltée à Madagascar sur la Grande Terre¹.

La description originale ne faisant pas état de la composition de la série-type, on doit supposer que celle-ci comprenait au moins les deux adultes récoltés par VOELTZKOW en 1893 à Majunga et que BOETTGER (1913 : 300) avait identifiés comme des *Ablepharus boutonii* var. *peroni*, mais elle comprenait aussi peut-être d'autres spécimens ramenés par le même récolteur lors de son second voyage. MERTENS (1931 : 173) signalait l'existence de deux de ces spécimens au Musée de Berlin ; le Musée de Vienne en possède un (12213) de même origine. Seul, le statut du lectotype (SMF 15584) est bien établi (MERTENS, 1967 : 71) ; un doute subsiste quant aux spécimens qui ont droit au titre de paralectotypes.

L'espèce est dédiée à Alfred VOELTZKOW (1860-1947), naturaliste et voyageur allemand dont deux voyages dans les pays riverains de l'océan Indien en 1889-1893 et 1903-1905 furent particulièrement fructueux.

En 1912, BARBOUR publia (pl. 3, fig. 6) une représentation en couleurs d'un « *Cryptoblepharus boutonii* subsp., from Madagascar », écrivant (p. 96) : « Pl. 3, fig. 6, shows what has been called *C. b. peronii* (Cocteau) from Madagascar ». MERTENS (1931 : 173) place légitimement ces spécimens en synonymie avec *C. b. voeltzkowi*. Malheureusement, si cette figure, fondée sur les deux spécimens MCZ 7732, est correcte pour les proportions et ce que l'on peut voir de l'écaillage, il n'en est pas de même pour la coloration ; la couleur verte de la queue est inexacte, elle donne à l'ensemble une pigmentation de *Zonosaurus* ! Le schéma donné par MERTENS (1931, Taf. 4, fig. 38) n'est, quant à lui, d'aucune utilité.

OBSERVATIONS

Dans un premier temps nous n'avons utilisé pour la description que les seuls vingt-quatre spécimens récoltés sur la Grande Terre, excluant également trois individus tranchant sur le lot par leur coloration noire. Les spécimens insulaires et mélaniques sont étudiés à part.

1. WELCH (1982 : 80) signale bien la sous-espèce *gloriosus* comme de Madagascar mais sans aucune justification.

Écaillage (fig. 7) : Chez tous les spécimens, sauf un (ZMB 27963), les préfrontales forment une courte suture. Les susoculaires sont régulièrement au nombre de cinq. Quelques variations s'observent au niveau des surciliaires : deux 4/4 et une 5/4 pour dix-neuf 5/5 et des labiales antérieures à la sousoculaire : quatre 5/5, une 3/4 et une 4/5 pour seize 4/4. Le nombre des rangs d'écailles autour du milieu du corps varie de 22 à 26 : 22 (7 spéc.), 23 (3), 24 (13), 26 (1) ; moyenne : 23,37 ; écart-type : 1,05 ; lectotype : 24. Entre menton et cloaque ce nombre varie de 53 à 65 : 53 (1 spéc.), 54 (2), 55 (2), 56 (2), 57 (5), 58 (1), 59 (4), 60 (2), 61 (1), 62 (1), 65 (1) ; lectotype : 61 ; et entre la nuque et l'aplomb du bord postérieur des cuisses de 42 à 53 : 42 (1 spéc.), 45 (2), 46 (3), 47 (4), 48 (1), 49 (5), 50 (4), 51 (1), 53 (1) ; lectotype : 49. Sous le troisième doigt nous avons quatorze spécimens à 13 écailles, sept, dont le lectotype, à 14 et deux à 12. Sous le quatrième orteil les chiffres varient de 17 à 21 : 17 (6 spéc.), 18 (9), 19 (3), 20 (4), 21 (1) ; lectotype : 20.

Dimensions : Dans notre série, le plus grand spécimen (MCZ 7732) mesure 99 mm dont 39 pour la tête et le corps. Mais tête et corps atteignent 43 mm chez MHNP 1984.412 et MCZ 7732A. La queue, même régénérée, peut être nettement plus longue que le reste du corps. Les moyennes pour les N/2 plus grands spécimens sont de 40,16 mm pour la tête et le corps, de 6,75 pour la largeur et de 17,25 pour la longueur du membre postérieur, d'où les rapports $T + C / La = 5,94$ et $T + C / MP = 2,32$. Le lectotype mesure 42 mm pour la tête et le corps.

Coloration « typique » : La face supérieure varie de gris à brun bronzé avec un important semis de taches claires dont la coalescence forme deux lignes ou bandes dorsolatérales, de la nuque à la racine des membres postérieurs, ainsi que des anneaux réguliers sur la partie de la queue non régénérée. Le bord des bandes claires n'est pas rectiligne mais régulièrement festonné. Quelques taches sombres marquent la région dorsale tandis que flancs et faces supérieures des membres ne présentent qu'un semis régulier de petits points blancs sur fond sombre ; tête brun bronzé avec ramages sombres ; pas de tache sous la gueule ou au niveau de l'abdomen formant un ensemble blanc bleuté.

Les formes noires (fig. 8)

Lorsque Ch. A. DOMERGUE nous donna à examiner le lézard qu'il avait recueilli le 4 janvier 1982 (MHNP 1983.894) dans le port de Tuléar, sur la digue, à la base des pierres immergées à marée haute, nous avons d'abord cru que ce *Cryptoblepharus* entièrement noir pouvait être rapporté à la sous-espèce *C. boutonii ater*, décrite comme endémique de la Grande Comore. Il aurait pu s'agir soit d'un individu accidentellement isolé, soit du premier témoin reconnu d'une colonisation récente. Nous avons alors demandé à Ch. A. DOMERGUE de porter son attention sur la faune des rochers du port et de la station marine de Tuléar ; ce qu'il fit en 1984. Il y observa en quelques minutes huit *Cryptoblepharus* « clairs » (= *C. b. voeltzkowi*) mais répétant ses observations, en plusieurs séances il ne vit aucune forme noire.

Lors de la présente révision, nous avons également trouvé dans les collections deux spécimens (MHNP 1970.283-4) récoltés par KOEHLIN à Bevato qui présentent la même coloration noire de tout le corps, dos et abdomen, sans aucun dessin clair.

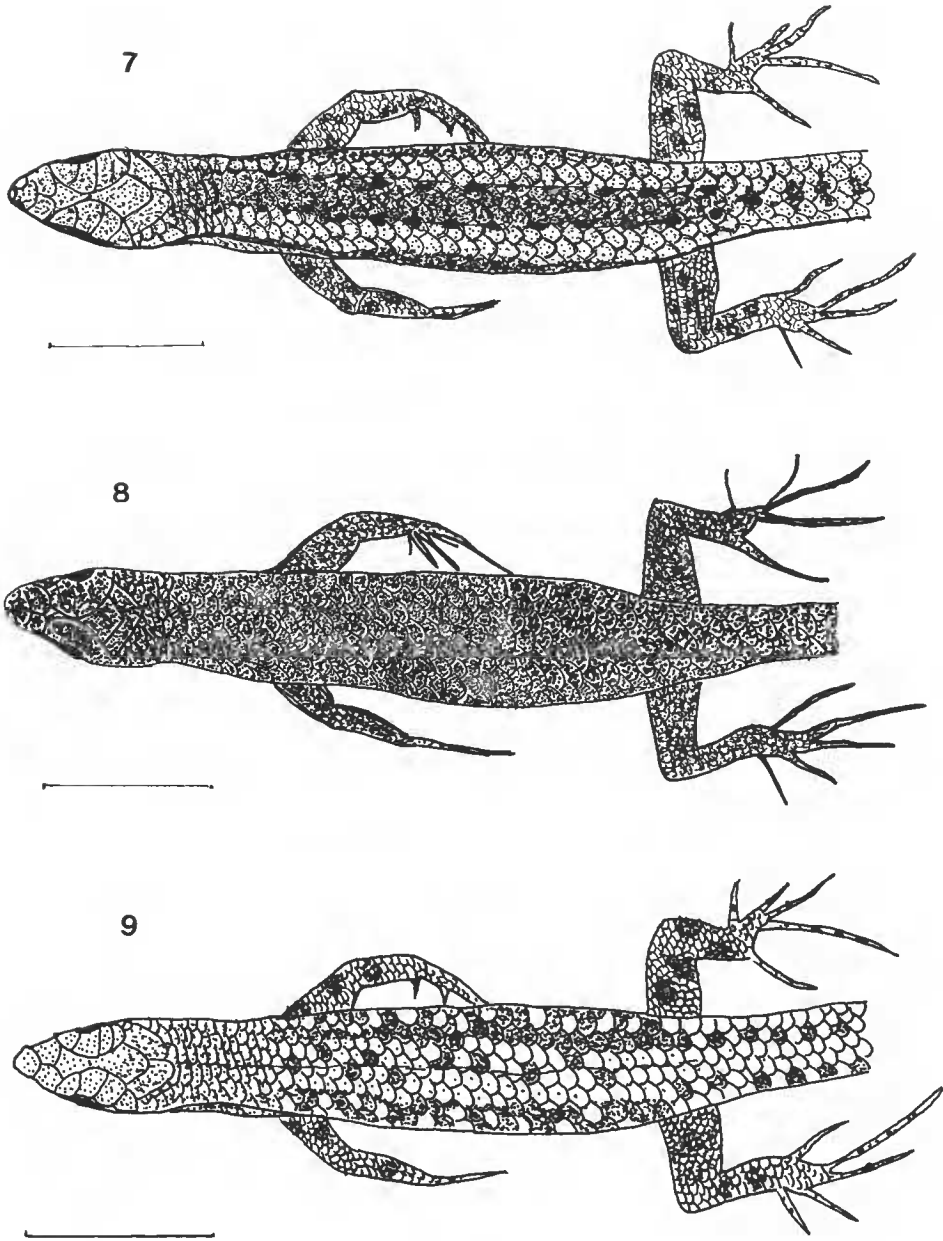


FIG. 7-9. — 7, *Cryptoblepharus boutonii voeltzkowi* de Saint-Augustin, Madagascar (MHNP 1983.895) ; 8, *Cryptoblepharus boutonii voeltzkowi*, forme noire du port de Tuléar, Madagascar (MHNP 1983.894) ; 9, *Cryptoblepharus boutonii voeltzkowi* de Nozy Trozona, îlot de la côte sud-ouest de Madagascar (MHNP 1924.83).
Échelles = 1 cm.

La comparaison de la pholidose de ces trois spécimens avec celle des *C. b. voeltzkowi* de coloration typique ne met en évidence aucune différence ; on peut donc admettre que la forme malgache de *C. boutonii* présente, avec une fréquence qui reste à déterminer, une morphe mélanique qui mériterait certainement des études complémentaires. A noter que le spécimen mélanique du port de Tuléar est actuellement le plus grand représentant de la sous-espèce : 104 mm dont 44 pour la tête et le corps.

Cryptoblepharus DE NOSY TROZONA ET DE NOSY LAVA (fig. 9)

ANGEL publia (1925 : 61)¹ l'identification de trois spécimens que G. PETIT aurait récoltés sur Nosy Trozona, îlot en face de Morombe (côte sud-ouest de Madagascar) ; il rattachait deux d'entre eux (MHNP 1924.82) à la sous-espèce *quinquetaeniatus* Günther et le troisième (MHNP 1924.83) à la sous-espèce *metallicus* Boulenger, apparemment sans s'inquiéter du fait que la première avait été identifiée dans l'Ouest africain² et la seconde en Australie. MERTENS (1931 : 175), sans avoir examiné le matériel, considérait les trois spécimens comme très proches de *voeltzkowi* mais ajoutait : « Wahrscheinlich dürfte es sich um eine neue *boutonii*-Rasse handeln, die in zwei verschiedenen Zeichnungsphasen auftritt : in einer gestreiften und einer mit mehr oder weniger verloschenen Zeichnung ».

ANGEL, par la suite (1942 : 117), ne fit plus mention de cette récolte.

L'examen du matériel montre à l'évidence qu'il s'agit au moins de deux sous-espèces différentes et, quand on connaît l'exiguïté de l'îlot concerné, la sympatrie de deux formes apparentées apparaît comme peu vraisemblable. La solution se trouve dans l'examen des registres ; en effet, le numéro qui suit directement ceux sous lesquels furent enregistrés les spécimens supposés de Nosy Trozona, le MHNP 1924-84, correspond à une récolte d'un *Mabuya* endémique de l'île Europa par G. PETIT. On doit donc admettre, sans grand risque d'erreur, que par suite d'un lapsus du récolteur, ou plus vraisemblablement du copiste, les deux spécimens MHNP 1924.82, par ailleurs typiques de la forme d'Europa, ont été attribués à Nosy Trozona.

G. PETIT récolta en 1929 six *Cryptoblepharus* (MHNP 1929.157-158) sur un autre îlot de la région de Morombe, Nosy Lava, au sud de Nosy Trozona. Nous avons comparé les sept spécimens en provenance de ces deux îlots aux spécimens récoltés sur la Grande Terre.

Cette comparaison ne met en évidence aucune différence significative : la taille, moyenne de 39 mm pour les N/2 plus grands spécimens, et le nombre d'écaïlles autour du milieu du corps, moyenne 23,14, sont du même ordre. Le nombre des labiales antérieures à la sousoculaire est de quatre pour tous les spécimens. La coloration correspond à celle de la forme claire de *C. b. voeltzkowi*. Seul élément singulier à signaler : le spécimen MHNP 1929.158 a les préfrontales séparées.

DOMAINE GÉOGRAPHIQUE

Terra typica : Majunga.

Autres récoltes et observations : Majunga : ZMB 16636, NMW 12213, VOELTZKOW, 1901 ?, ZFMK 14074, R. KÖNIG, VII.1973. Tuléar : ZFMK 17728-732, H. MEIER, I.1976 ;

1. MERTENS (1931 : 205) donne par erreur la date de 1929.

2. Il est vrai que de son côté BOETTGER (1913 : 340) avait rapporté à cette sous-espèce les spécimens récoltés à Anjouan.

dans les rochers de la levée de pierres de la station marine, Ch. A. DOMERGUE, I.1984 ; MHNP 1984.412, station marine, Ch. A. DOMERGUE, II.1984. PK 32,5, nord de Tuléar, dans les grès littoraux, Ch. A. DOMERGUE, I.1984. Sarondrano, 20 km au sud de Tuléar : MHNP 1899.375, G. GRANDIDIER. Soalara, 15 ml sud de Tuléar : BM 1930.7.2.9, I. EHRENREICH. Saint-Augustin : MHNP 1983.895, dans les rochers, à marée basse, Ch. A. DOMERGUE, 4.I.1962. Pays mahafaly : MHNP 1906.117, GEAY. Bevato Cap, sud de Morombe : MHNP 1970.283-284, KOEHLIN. Nosy Trozona : MHNP 1924.83, G. PETIT. Nosy Lava : MHNP 1929.157-158, G. PETIT. Madagascar : ZMB 27963, MCZ 7732, par échange avec le Musée de Vienne en 1911 ; MHNP 1970.348, ARNOULT.

L'aire de répartition, limitée à la zone côtière, apparaît comme discontinue avec, au nord-est, la région de Majunga et au sud-est celle de Morombe-Tuléar. Il est vraisemblable que de meilleures prospections permettraient de réduire, sinon de supprimer, le hiatus entre ces deux zones.

GEAY (1908 : 17) écrivait : « A l'embouchure de l'Onilahy, sur les rochers des grèves Mahafalys courent une multitude de lézards (*Ablepharus boutonii* Dejar. var. A. Boulenger) en quête de pâture qui, sautant de roche en roche, suivent au jusant le retrait des flots ». Cette forme semble, en effet, étroitement inféodée aux rochers littoraux.

8. *Cryptoblepharus boutonii aldabrae* (Sternfeld, 1918)

(*Abh. senckenb. naturforsch. Ges.*, 36 : 423 ; *Ablepharus boutonii aldabrae*.)

MATÉRIEL EXAMINÉ : 44 spécimens. Lectotype : SMF 15586 ; paralectotype : SMF 15587-91, ZMB 16637. Autres : Aldabra s.l. : BM 1973.1308-11 ; NMW 10214 ; ZMB 16637. Aldabra s.s., 9°22' S-46°14' E : BM 1907.10.15.75-80 ; USNM 20473-75. Aldabra, West Island : USNM 16 6483 (4 spéc.). Assumption, 9°46' S-46°31' E : BM 1938.8.3.41-44, 1910.3.10.41, 1978.1312. Astove, 10°06' S-47°45' E : BM 1910.3.8.42 ; 1938.8.3.47. Saint-Pierre, 9°19' S-50°43' E : BM 1938.8.3.45-46, 1953.12.24-28 ; MCZ 112 240. Picard (groupe Aldabra) : BM 1910.9.1839.40. Menai (île de l'atoll Cosmoledo) : BM 1910.3.1843.

DESCRIPTION ORIGINALE : Parmi les formes à 24 rangs d'écaillés, STERNFELD décrit ainsi la nouvelle sous-espèce : « Oberseite braun, manchmal schwach grünlich überhaucht, einfarbig oder fein dunkel punktiert, Dorsolateralstreifen nur am Halse deutlich, nach innen zu ohne scharfe Begrenzung ; Seiten bräunlich, sehr schwach gefleckt... *A. b. aldabrae* nov. subspec. (Aldabra) ».

La composition de la série-type n'est pas indiquée mais il s'agit selon toute vraisemblance de tout ou partie du matériel récolté par VOELTZKOW en avril-mai 1895 et étudié par BOETTGER (1913 : 333) qui place les seize spécimens dans la var. *peroni* de *Ablepharus boutonii*. Il notait alors son désaccord avec STEJNEGER (1893 : 722-23) qui, en décembre 1892, avait considéré que les spécimens (USNM 20473-75) récoltés par ABBOT sur Aldabra appartenaient à la sous-espèce *poecilopleurus* : « sie stimmt vielmehr in Beschuppung und Färbung besser mit var. *peroni* Coct. überein ». MERTENS (1931 : 177) ne fait plus état que de six spécimens ; il désigne pour type le SMF 15586 (ex 5348, 5a), dont il fait ultérieurement le lectotype (1967 : 71).

Le mauvais schéma qu'en a donné MERTENS (1931, Taf. 4, fig. 41) est, semble-t-il, la seule figuration publiée de cette forme.

OBSERVATIONS

Les spécimens étudiés proviennent de différents îlots et atolls de l'archipel d'Aldabra, lui-même rattaché aux Séchelles. Nous les avons d'abord regroupés en fonction de leur origine afin de comparer entre elles les séries ainsi constituées ; n'ayant pas constaté entre elles de différence significative dans la pholidose nous présentons les résultats comme s'ils provenaient d'un seul lot, nous réservant de signaler éventuellement telle ou telle singularité.

Écaillure

Écaillure céphalique : Les rapports entre les préfrontales sont assez variables : dans neuf cas celles-ci sont nettement séparées, dans dix cas elles ne se touchent qu'en un point et dans vingt-cinq cas (dont le lectotype) elles présentent une suture nette. Ces trois types de rapports sont à peu près également répartis sur les différentes îles. BOETTGER (1913 : 333) avait déjà noté ces variations. Nous avons compté régulièrement cinq susoculaires de chaque côté. La formule des surciliaires très habituellement 5/5 est une fois à 4/5. La formule des labiales supérieures antérieures à la sousoculaire est de 4/4 pour la majorité des spécimens (dont le lectotype) mais nous avons aussi relevé trois fois la formule 3/4 et trois fois 3/3 (dont le spécimen de Menai).

Écaillure corporelle : Le nombre des rangs d'écaillures autour du milieu du corps varie de 22 à 24 : 22 (15 spéc.), 23 (4), 24 (25) ; moyenne : 23,22 ; écart-type : 0,94 ; lectotype : 24. Sur seize spécimens BOETTGER en avait dénombré 15 à 24 et 1 à 22. Entre menton et cloaque le nombre des écaillures varie de 52 à 67 : 52 (1 spéc.), 54 (1), 55 (3), 56 (5), 57 (4), 58 (6), 59 (4), 60 (10), 61 (4), 62 (2), 63 (2), 66 (1), 67 (1) ; lectotype : 54. Le nombre des écaillures dorsales varie lui de 43 à 60 : 43 (1 spéc.), 45 (2), 46 (3), 47 (2), 48 (8), 49 (4), 50 (6), 51 (6), 52 (3), 53 (2), 54 (2), 55 (3), 58 (1), 60 (1) ; lectotype : 48. Les neuf spécimens d'Aldabra s.s. ont de 46 à 49 écaillures, les huit de Saint-Pierre entre 50 et 60. Sous le troisième doigt nous avons compté de 10 à 16 écaillures : 10 (1 spéc.), 11 (6), 12 (10), 13 (23), 14 (3), 16 (1) ; lectotype : 13 ; et sous le quatrième orteil de 16 à 21 : 16 (3 spéc.), 17 (7), 18 (9), 19 (16), 20 (4), 21 (4) ; lectotype : 19.

Dimensions : Dans notre série le plus grand spécimen (BM 1953.1.12.24, de Saint-Pierre) mesure 86 mm dont 47 pour la tête et le corps, sur un autre spécimen la queue atteint 54 mm ; le lectotype mesure 90 mm dont 38 pour la tête et le corps. Les moyennes pour les N/2 plus grands spécimens sont de 39,59 pour la tête et le corps, de 6,63 pour la largeur et de 17,09 pour la longueur du membre postérieur, d'où les rapports $T + C / La = 5,97$ et $T + C / MP = 2,31$.

Coloration : Alors que BOETTGER (1913 : 333) écrivait : « Der helle, oben und unten dunkel gesäumte Dorsolateralstreifen ist sehr deutlich », sur le même matériel, STERNFELD, dans la description originale, notait : « ... Dorsolateralstreifen nur am Halse deutlich, nach innen zu ohne scharfe Begrenzung ». MERTENS (1931 : 179) releva cette opposition et écrivit à propos de l'observation de BOETTGER : « Das ist aber keineswegs richtig für diese Rasse ; STERNFELD's kurze Diagnose von *aldabrae* ist zweifellos korrekter ». En fait il existe d'assez

grandes variations dans la coloration des spécimens que nous avons examinés et l'opposition entre les avis de BOETTGER et de MERTENS peut très bien provenir du fait que l'un examinait seize spécimens et le second six. La coloration d'ensemble varie, de même que varie l'importance des deux lignes claires dorsolatérales, celles-ci étant ou n'étant pas bordées de sombre, et celle des taches claires sur les flancs et les membres. Si certains spécimens ont une gueule et un abdomen blanc sans taches, plusieurs présentent un piqueté brun ou noir au niveau de la gorge. Le spécimen BM 1910.3.1842, d'Astove, est tout à fait remarquable car entièrement noir sans ligne ni tache et, semble-t-il, sans que l'on puisse mettre en cause les conditions de la fixation ou de la conservation. Ce spécimen est à rapprocher des formes noires de *C. b. voeltzkowi*.

DOMAINE GÉOGRAPHIQUE

Dans l'état actuel des récoltes cette sous-espèce a été observée à Aldabra, West Island, Assumption, Saint-Pierre, Astove, Picard, South Island et Menai.

REMARQUE : Le spécimen de Menai (BM 1910.3.18.43), seul représentant de l'atoll Cosmoledo, n'a que trois labiales supérieures antérieures à la sousoculaire de chaque côté. Il n'a également que deux écailles à la partie supérieure de la paupière soudée (au lieu de trois). Ce spécimen mesure 46 mm

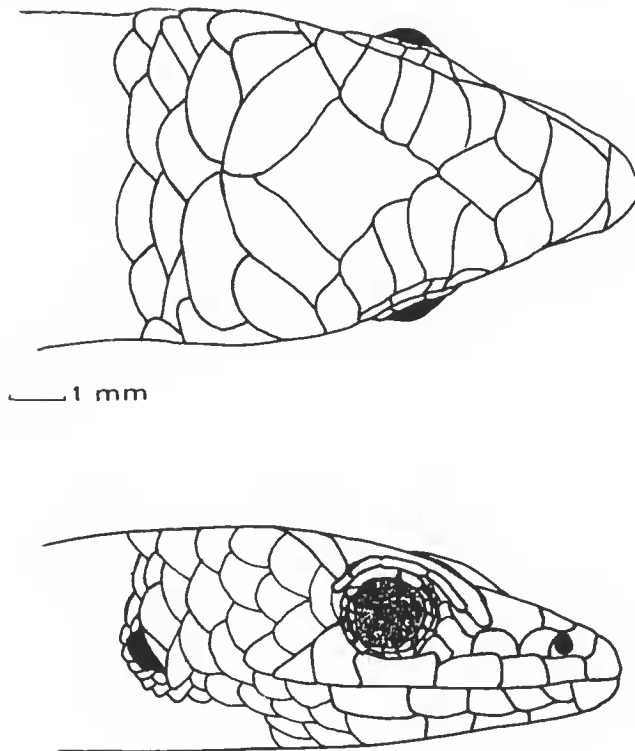


FIG. 10. — *Cryptoblepharus boutonii aldabrae* de Menai (BM 1910.3.18.43), écaillure céphalique, apex et profil.

pour la tête et le corps, il a 56 écailles entre menton et cloaque et 49 sur le dos, 13 écailles sous le troisième doigt et 21 sous le quatrième orteil. Deux lignes claires latérodorsales nettes, bordées de brun, des taches claires sur les flancs et les membres, gorge et abdomen blancs. Aucune conclusion ne peut être ici tirée de l'observation d'un seul spécimen, mais on se souviendra que MERTENS (1966 : 92) a décrit de Menai une sous-espèce de *Phelsuma abbotti*, dont CHEKE (1982 : 188) a admis la validité mais en la transférant dans l'espèce *Phelsuma longinsulae* : *P. l. menaiensis*.

9. *Cryptoblepharus boutonii africanus* (Sternfeld, 1918)

(*Abh. senckenb. naturforsch. Ges.*, 36 : 423 ; *Ablepharus boutonii africanus*.)

MATÉRIEL EXAMINÉ : 60 spécimens. Lectotype : SMF 15550 ; paralectotypes : SMF 15566-69 ; SMF 15551-56. Autres : SMF 15570 ; MHNP 1884.678-681, 1904.290, 1984.158-164 ; MCZ 41591-99, 19132, 46111-12, 10701-6 ; NMW 10218 (10 spéc.), 10219 (4 spéc.) ; RMNH 2514 ; ZMB 9404 (3 spéc.).

DESCRIPTION ORIGINALE : Parmi les formes à 22 rangs d'écailles, STERNFELD décrivait ainsi la nouvelle espèce : « Oberseite braun oder grünlichbraun. Dorsolateralstreifen auffalend scharf abgesetzt, dunkel gesäumt ; Rückenmitte zur Aufhellung neigend. *A. b. africanus* nov. subspec. (Manda, Mandabucht, Malindi, Pemba) ».

L'auteur ne donne aucune précision sur la composition de la série-type, mais l'énoncé de cinq localités montre à l'évidence qu'il considérait au moins cinq spécimens comme lui appartenant. C'est donc abusivement que MERTENS (1922 : 176 ; 1931 : 196 ; 1967 : 70) attribue la valeur de type (holotype) de l'espèce au seul spécimen de l'île Manda, le SMF 15550 (ex 6348, 2a). Il désignait en fait ainsi un lectotype. L'erreur de MERTENS est reprise par FUHN (1970 : 391) qui admet l'existence d'un holotype et d'une localité-type : Manda. La série-type comprend tout ou partie des spécimens récoltés par VOELTZKOW que BOETTGER (1913 : 351, 353, 354, 365) considérait comme appartenant à la variété *peroni* de *A. boutonii* : un spécimen de Manda (fév. 1903), six spécimens de « Tazi-Klippen vor der Mandabucht » (fév. 1903), un de Malindi (fév. 1903) et dix de Pemba (mars-avril 1903). Par contre, le spécimen récolté à Mikindani par Hermann GROTE en décembre 1909 ou janvier 1910, également étudié par BOETTGER (1913 : 359) et qui porte le n° SMF 15570, n'appartient pas à cette série-type, la localité n'ayant pas été citée par STERNFELD.

MERTENS proposa un schéma de la pigmentation du lectotype et d'un spécimen de Malindi (1931, Taf. 4, fig. 53, 54). Une bonne photographie d'un spécimen des environs de Uarscek (Somalie) a été donnée par LANZA et CARFI (1968, fig. 13 B).

OBSERVATIONS

Écaillage

Écaillage céphalique : Quarante-six des soixante spécimens ont une suture unissant les préfrontales. Celles-ci ne sont en contact par un point que chez neuf sujets et nettement séparées pour un seul. Mais chez deux, le lectotype et le NMW 10218.1, les préfrontales sont fusionnées tandis que chez deux autres, MCZ 41592 et MHNP 1984.159, une petite écaille surnuméraire les sépare. Pour la grande majorité des spécimens il y a cinq susoculaires de chaque côté (5/5), deux sujets ont la formule 5/6 et un la formule 6/6. Pour les

surciliaires, cinquante-quatre sont à 5/5, quatre à 5/6 dont le lectotype, un à 6/6 et un à 4/4. Chez un nombre non négligeable de spécimens, on trouve pour les labiales antérieures à la sousoculaire, au lieu de 4/4, les formules 3/4 une fois, 4/5 sept fois et 5/5 quatre fois, soit une certaine tendance à l'augmentation du nombre de ces écailles. BOULENGER (1898 : 719) avait de son côté signalé un spécimen n'ayant que trois labiales antérieures à la sousoculaire « as in the var. *cognatus* Bttgr. ».

Écaillage corporelle : Le nombre des rangs d'écailles autour du milieu du corps chez les soixante spécimens varie de 20 à 24 : 20 (1 spéc.), 22 (35), 23 (15), 24 (9) ; moyenne : 22,51 ; écart-type : 0,81 ; lectotype : 22. Pour cinq spécimens de Somalie LANZA et CARFI (1968 : 294) indiquaient des variations de 22 à 24 avec une moyenne de 23,60. Entre menton et cloaque le nombre des écailles varie de 52 à 65 : 52 (1 spéc.), 54 (3), 55 (6), 56 (6), 57 (8), 58 (7), 59 (9), 60 (6), 61 (5), 62 (4), 63 (2), 64 (2), 65 (1) ; lectotype : 59 ; et entre nuque et cuisse : 44 à 54 : 44 (1 spéc.), 45 (1), 46 (1), 47 (9), 48 (9), 49 (7), 50 (12), 51 (8), 52 (7), 53 (4), 54 (1) ; lectotype : 53 ; sous le troisième doigt il y a de 12 à 16 écailles : 12 (4 spéc.), 13 (21), 14 (27), 15 (5), 16 (3) ; lectotype : 13 ; et sous le quatrième orteil de 17 à 22 : 17 (1 spéc.), 18 (10), 19 (20), 20 (13), 21 (9), 22 (6), ? (1) ; lectotype : 20.

Dimensions : Le plus grand des spécimens mesurés par MERTENS (1931 : 200) avait 47 mm pour la tête et le corps, le lectotype en ayant 41. Le même auteur signale un spécimen de 120 mm de longueur totale dont 74 pour la queue, mais de son côté LOVERIDGE (1920 : 157-158) avait déjà mentionné, pour des spécimens en provenance de Lumbo, les dimensions records pour la tête et le corps de 48,6 mm chez un mâle et de 50,4 mm chez une femelle. Dans notre série, le plus grand spécimen mesure 120 mm de longueur totale dont 74 pour la queue, mais un autre atteint 48 mm pour la tête et le corps. Les moyennes, établies sur les N/2 plus grands spécimens, sont de 44,10 pour la tête et le corps, de 7,30 pour la largeur et de 18,90 mm pour le membre postérieur, d'où les rapports $T + C / La = 6,04$ et $T + C / MP = 2,33$.

Coloration : S'il fallait en croire LOVERIDGE (1925 : 74) : « All East African *peronii* are of a blackish bronze hue above with rather indistinct lighter lateral bands *not* edged above and below by black bands, *nor* are they any signs of light dots on the sides and limbs ». S'il en était ainsi la seule pigmentation permettrait un bon début de diagnose. Malheureusement certains spécimens ont leurs lignes latérales claires soulignées de sombre tandis que les mêmes, ou d'autres, présentent des taches claires sur les flancs et les membres, variations sans doute en relation avec la période d'activité sexuelle. Parmi les spécimens examinés d'assez grandes variations s'observent mais la présence des deux lignes claires latérodorsales est constante, gueule et abdomen sont sans taches. A côté de spécimens presque entièrement noirs, dessous comme dessus (MCZ 41598, SFM 15570), un autre est très clair (NMW 10218.9), quasi albinos, et ne laisse que deviner deux lignes latérodorsales encore plus claires.

DOMAINE GÉOGRAPHIQUE

LOVERIDGE (1957 : 218-219) donnait ainsi la répartition d'*Ablepharus boutonii africanus* : « Rocky coastal stretches of Somalia ; Kenya Colony (including Manda, Lamu and

Mombasa Islands) ; and Tanganyika Territory ; also Pemba, Zanzibar and Mafia Islands ». LANZA (1983 : 210) reprit mot pour mot cette définition y ajoutant toutefois les îles Ciuiai et Coiama pour la Somalie et, plus au sud : « Mozambique and perhaps north Zululand ».

Les récoltes de cette forme sont nombreuses aussi ne citerons-nous que celles qui permettent d'indiquer une localité non explicitement mentionnée par les deux auteurs des révisions ci-dessus. En Somalie : Brava, par BOTTEGO (BOULENGER, 1896 : 15) ; Lugh, par FERRANDI (BOULENGER, 1898 : 719) ; Mogadiscio par LUPI (SCORTESI, 1929 : 266) ; Balad par FUNAIOLI, Uarscek (LANZA et CARFI, 1968 : 244). Au Kenya : Treretown, près de Mombasa, par ALLUAUD (MHNP 1904.290) ; Malindi, Taziklippen (devant l'embouchure du Manda) par VOELTZKOW (BOETTGER, 1913 : 359) ; île Changu (PFEFFER, 1889 : 8) ; Bagamayo (TORNIER, 1897 : 46). En Tanzanie : Mikindani par GROTE (BOETTGER, 1913 : 359) ; Dar es Salam (LOVERIDGE, 1920 : 157-158) ; Takaungu (MERTENS, 1931 : 200) ; Oyster Bay, 5 km au nord de Dar es Salam par G. PASTEUR (VIII.1966, MHNP 1984.158-164) ; Vitongozi (île Pemba) (LOVERIDGE, 1925 : 74). Au Mozambique : Cabaceira, presqu'île en face de l'île de Mozambique (PETERS, 1854 : 619, sous le nom d'*Ablepharus peronni* D. et B.) ; Lumbo (LOVERIDGE, 1920 : 157-158).

Cet habitat étendu en latitude, mais limité au domaine côtier (les rares identifications en provenance de l'intérieur du continent, comme celles de Mazoe, Rhodésie, ou de Sierra Leone citées par MERTENS, 1931, ne peuvent être retenues) est en faveur d'un envahisseur récent favorisé par son aptitude à vivre aux dépens des ressources de la zone maritime. L'espèce n'a pas encore été signalée, semble-t-il, au sud de l'embouchure du Zambèze.

REMARQUE : TORNIER (1900 : 603) après examen du contenu stomacal de spécimens récoltés à Zanzibar concluait que la forme locale se nourrissait essentiellement de crabes. LOVERIDGE (1920 : 157-158) observait un régime alimentaire à base d'insectes et de petits crustacés ; il insistait sur l'habitat littoral de ce lézard. En 1965, CANARIS et MURPHY confirmèrent ce régime alimentaire et, en 1973, CANARIS et OGAMBO donnèrent une liste des parasites de cette forme, parasites dont la majorité est en relation directe avec l'habitat marin.

10. *Cryptoblepharus boutonii degrijsi* Mertens, 1928

(*Zool. Anz.*, 78 : 83.)

MATÉRIEL EXAMINÉ : 53 spécimens. Holotype : SMF 15547 ; paratypes : SMF 15538-45. Autres spécimens de VOELTZKOW : ZMB 19034 (6 spéc.), 19452 (23 spéc.), 25612 (7 spéc.) ; BM 1946.8.15.83 ; NMW 10217. Autres : MHNP 1974.1068 ; ZFMK 29.939-42 ; MCZ 29164.

BOETTGER (1913 : 340) examinant les récoltes de VOELTZKOW à Anjouan identifie, parmi les lézards, *Ablepharus boutonii* var. *quinquetaeniata* avec les commentaires suivants : « War bis jetzt nur von der Westküste von Afrika bekannt. — Die 53 von Johanna vorliegenden Stücke scheinen mir ganz auf die genannte Varietät herauszukommen. Sie zeigen konstant 22 Schuppenreihen um die Rumpfmittle und 4-4 vordere Supralabialen. Oben schwarz, mit 5 feinensilberweissen Längslinien ; Unterseite silbergrün ; Gliedmassen fein weiss punktiert ».

La description originale¹ précise : « Typus : 0 ad., Senckenberg-Museum Frankfurt

1. Dans le genre *Cryptoblepharus* et non dans le genre *Ablepharus* comme l'écrit WELCH (1982 : 80).

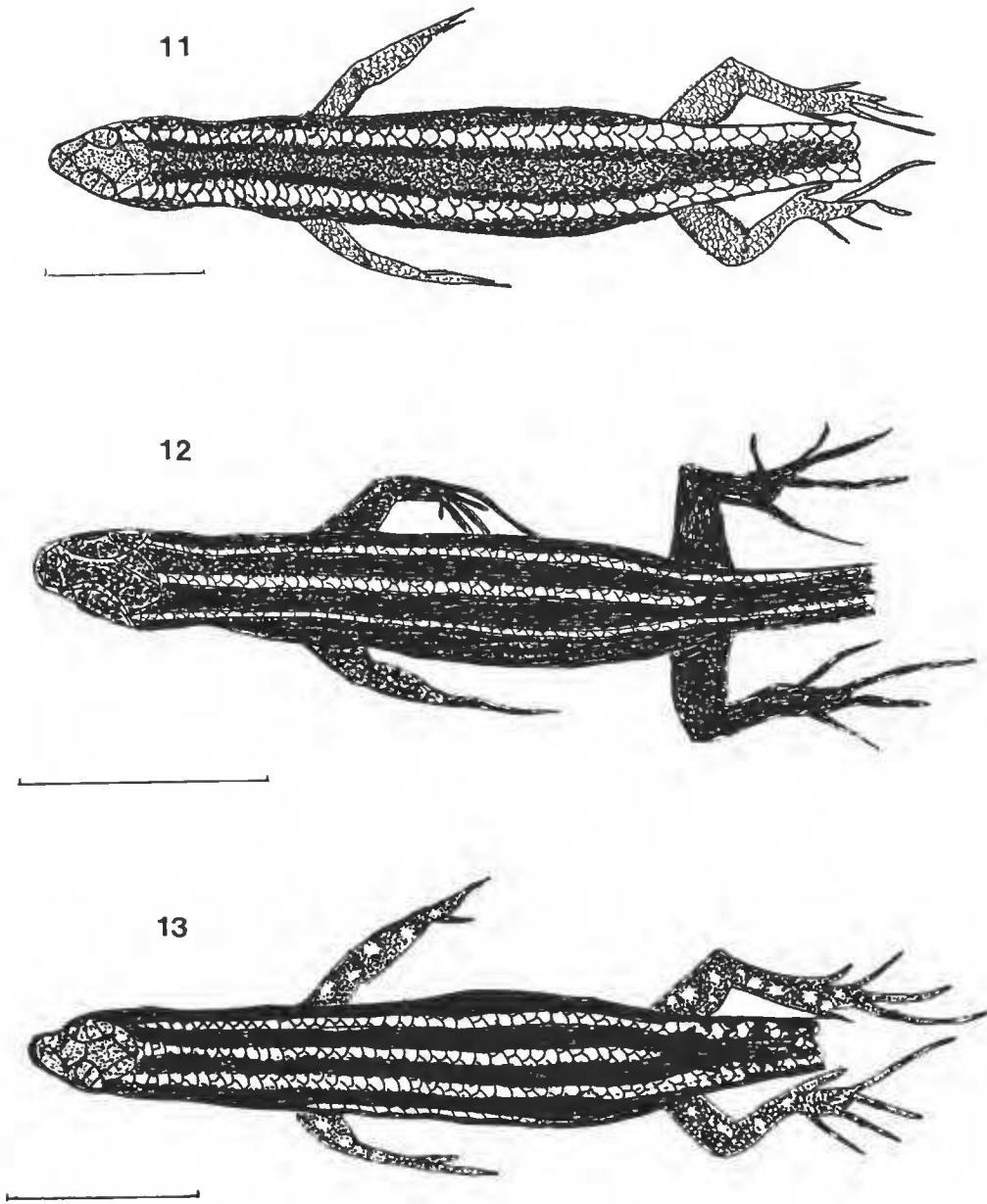


FIG. 11-13. — 11, *Cryptoblepharus boutonii africanus* de Oyster Bay, 5 km au nord de Dar es Salam (MHNP 1984.158) ; 12, *Cryptoblepharus boutonii degrijsi* d'Anjouan, Comores, paratype (BM 1946.8.15.83), le dessin ne montre pas la fine ligne claire de chaque flanc ; 13, *Cryptoblepharus boutonii degrijsi* d'Anjouan, Comores (ZFMK 29939). Échelles = 1 cm.

a.M. Nr. 15547 ; A. VOELTZKOW coll. 1905. Terra typica : Insel Anjouan, Comoren. Vorliegendes Material : Ausser dem Typus noch 10 Exemplare vom gleichen Fundort und Sammler (aus dem Senckenberg-Museum, Frankfurt a.M.).

La série-type comprenait donc onze spécimens, l'holotype par désignation originale et dix paratypes tous de la collection du Senckenberg Museum.

MERTENS précise : « Einen tiefschwarze Form mit 5 feinen, silberweissen Linien auf dem Rücken ; ... Unterseite lichtgrün mit zahlreichen schwarzen Punkten. Färbung und Zeichnung sind sehr konstant. Schuppen in 22 Längsreihen. Grösse : 43 mm. ... Von dem geographisch benachbarten, ebenfalls melanotischen *Cryptoblepharus boutonii ater* (Boettger) von Gross-Comoro ist diese Form sofort durch den hellen Dorsal streifen und die scharf markierten Supraciliar- und Subocularlinien zu unterscheiden ».

Le taxon est dédié à P. DE GRIJS, amateur de reptiles de Hambourg.

Ultérieurement (1931 : 187), MERTENS précisera que les dix paratypes portent les n^{os} 15537 et 15546. En 1931 également (Taf. 4, fig. 41), il donne un schéma de la pigmentation de cette forme et en 1934 (Taf. VI, fig. 22) une photographie.

OBSERVATIONS

Écaillage (fig. 12-13) : Au niveau des frontonasales notre série se caractérise, chez quarante-cinq sujets dont l'holotype, par la présence d'une suture entre les deux écailles et chez huit par l'existence d'une anomalie se traduisant au stade maximum soit par la fusion nasale + deux frontonasales + frontale (2 cas) soit par la disparition d'une ou plusieurs sutures qui séparent habituellement ces quatre écailles. Il existe donc à ce niveau une tendance nette à la modification de l'écaillage de cette région du crâne. Chez tous les sujets les susoculaires sont au nombre de cinq de chaque côté et il n'y a que peu de variations aussi bien au niveau des surciliaires (deux à 5/6 et un à 6/6) qu'à celui des labiales antérieures à la sousoculaire (un à 4/5). Le nombre des rangs d'écailles autour du milieu du corps varie de 20 à 24 avec un net maximum à 22 : 20 (1 spéc.), 22 (45), 23 (4), 24 (3) ; moyenne : 22,15 ; écart-type : 0,6 ; holotype : 22. Entre menton et cloaque le nombre des écailles varie de 53 à 66 : 53 (1 spéc.), 54 (1), 55 (2), 57 (1), 58 (5), 59 (5), 60 (12), 61 (9), 62 (7), 63 (7), 64 (1), 65 (1), 66 (1) ; holotype : 66 ; sur le dos les variations s'étendent de 45 à 55 : 45 (1 spéc.), 46 (1), 47 (5), 48 (7), 49 (9), 50 (6), 51 (10), 52 (6), 53 (4), 54 (2), 55 (2) ; holotype : 55. Sous le troisième doigt le nombre des écailles varie de 12 à 15 : 12 (5 spéc.), 13 (17), 14 (21), 15 (7) ; holotype : 14 ; et sous le quatrième orteil de 17 à 24 : 17 (2 spéc.), 18 (3), 19 (7), 20 (12), 21 (13), 22 (11), 23 (4), 24 (1) ; holotype : 20.

Dimensions : MERTENS (1931 : 189) donnait comme taille maximale pour la tête et le corps celle de l'holotype, 43,5 mm. Nous avons deux sujets dont tête et corps atteignent 44 mm. La longueur de la queue presque constamment régénérée dépasse souvent celle du reste du corps. Les deux spécimens les plus grands pour la longueur totale atteignent 100 mm. La moyenne pour les N/2 plus grands spécimens est de $T + C = 41,0$; $La = 6,09$; $MP = 18,22$; d'où les rapports $T + C / La = 6,73$ et $T + C / MP = 2,25$.

Coloration : L'homogénéité de la coloration de cette série est tout à fait remarquable. Le dessus est très foncé, noir avec des reflets bronzés chez les sujets de capture récente,

brun rouge foncé chez les sujets conservés en alcool depuis longtemps. L'élément caractéristique est constitué par cinq fines lignes longitudinales blanc jaunâtre. La médiodorsale part de la nuque pour s'arrêter à la racine de la queue ; les deux latérodorsales partent en arrière du sourcil et se prolongent sur la queue non régénérée par une série de taches claires formant de chaque côté une ligne en zigzag ; les deux latérales commencent sous l'œil et se terminent à la racine de la cuisse. La tête est brun bronzé avec des ramages noirs. On observe des taches claires sur la face supérieure des membres. Gueule et abdomen sont parfois blanc nacré, sans taches, avec le dessous de la queue gris-bleu, mais souvent les écailles ventrales portent des taches brunes irrégulières. Ainsi que l'avait noté MERTENS (1931 : 188), la livrée des juvéniles correspond exactement à celle des parents ; en effet, de tout jeunes spécimens (22 à 24 mm pour la tête et le corps) montrent déjà les cinq lignes caractéristiques.

DOMAINE GÉOGRAPHIQUE

La forme est endémique de l'île d'Anjouan et n'est nullement distribuée dans les îles Comores comme l'écrit WELCH (1982 : 80).

Les récoltes sont dues à VOELTZKOW qui, outre la série-type, rapporta l'important matériel du Musée de Berlin à WATERLOT et à H. MEIER (IV.1980).

11. *Cryptoblepharus boutonii mayottensis* Mertens, 1928

(Zool. Anz., 78 : 83-84.)

MATÉRIEL EXAMINÉ : 18 spécimens. Lectotype : ZMB 19451 ; paralectotypes : ZMB 19451 A à N ; SMF 15537. Autres : MCZ 37204, USNM 166482.

BOETTGER (1913 : 343) signalait en ces termes les récoltes de *Cryptoblepharus* effectuées à Mayotte en octobre 1903 par VOELTZKOW, sous le nom de *Ablepharus boutoni* var. *peroni* : « 23 Stücke mit bald 22 bald 24 Schuppenreihen um die Rumpfmittle. Die letzteren Stücke scheinen zu überwiegen. — Schwarzbraun mit jederseits zwei schmalen weissen Längslinien, einer oberen und einer unteren ; Bauch meist scharf abgesetzt weiss ; Gliedmassen mit weissen Punkten ».

Nommant cette sous-espèce¹, MERTENS (1928 : 83-84) écrivait : « Typus : ♂ ad., Zoologisches Museum Berlin Nr. 19451 ; A. VOELTZKOW coll. 1905. Terra typica : Insel Mayotte, Comoren. Vorliegendes Material : Ausser dem Typus noch 20 Exemplare vom gleichen Fundort und Sammler (aus dem Zoologischen Museum Berlin) ».

La série-type était donc constituée de vingt et un spécimens. Mais trois ans après (1931 : 181), MERTENS traita à nouveau de la sous-espèce, signalant cette fois comme type un spécimen du n° 19034² du Musée de Berlin tout en indiquant avoir examiné, du même Musée, sous le n° 19451, dix-sept individus. Aucune indication n'est fournie quant à ce changement de désignation du type, qui ne peut être retenu puisqu'il ne s'agit apparemment pas du même spécimen.

1. Dans le genre *Cryptoblepharus* et non *Ablepharus* comme l'écrit WELCH (1982 : 80).

2. Sous le n° ZMB 19034 sont actuellement rangé six spécimens de *Cryptoblepharus boutonii* récolté par VOELTZKOW à Anjouan !

Nous avons reçu du Musée de Berlin, sous le n° 19451, un ensemble de quinze spécimens ; aucun ne porte d'indication particulière, mais la fiche d'accompagnement signale qu'il s'agit du matériel-type. Aucun de ces spécimens n'atteint la taille de 40 mm pour la tête et le corps, mentionnée dans la description princeps. Nous considérons que les quinze spécimens constituent ce qui reste de la série-type et attribuons le numéro 19451 au spécimen que nous choisissons pour lectotype, les paralectotypes recevant les numéros 19451 A à N.

MERTENS (1931, Taf. 4, fig. 43-45) a donné trois schémas de la coloration de cette forme.

OBSERVATIONS

Écaillage : Unies par une suture chez douze spécimens dont le lectotype, les préfrontales ne sont en contact que par un point chez deux spécimens et nettement séparés chez quatre. Les susoculaires sont au nombre de cinq et les labiales antérieures à la sousoculaire de quatre de chaque côté. Quelques variations au niveau des surciliaires : au lieu des 5/5 habituelles on note un cas à 6/6 et trois à 5/6. Autour du milieu du corps nous avons compté de 22 à 24 rangs d'écaillés : 22 (9 spéc.), 23 (3), 24 (6) ; moyenne : 22,83 ; écart-type : 0,92 ; lectotype : 22. MERTENS (1931 : 182) avait, lui, compté 14 sujets à 24 rangs et 7 à 22. Entre menton et cloaque, le nombre des écaillés varie de 55 à 64 : 55 (2 spéc.), 56 (1), 57 (2), 59 (2), 60 (6), 61 (1), 62 (2), 63 (1), 64 (1) ; lectotype : 57 ; sur le dos le nombre des écaillés varie de 45 à 53 : 45 (2 spéc.), 48 (1), 49 (5), 51 (4), 52 (5), 53 (1) ; lectotype : 52. Sous le troisième doigt nous avons compté de 11 à 15 écaillés : 11 (1 spéc.), 12 (5), 13 (8), 14 (3), 15 (1) ; lectotype : 11 ; et sous le quatrième orteil de 16 à 21 : 16 (2 spéc.), 17 (6), 18 (5), 19 (1), 20 (2), 21 (2) ; lectotype : 16.

Dimensions : Le plus grand spécimen mesure 100 mm de longueur totale dont 62 pour une queue partiellement régénérée. Mais tête et corps à eux seuls atteignent 43 mm chez USNM 166482. Le lectotype mesure 37 mm pour la tête et le corps et 51 pour la queue régénérée. La taille moyenne des N/2 plus grands spécimens est de 37,55 mm avec une largeur de 6,06 et un membre postérieur de 17,33 mm, d'où les rapports $T + C / La = 6,19$ et $T + C / MP = 2,16$.

Coloration : Pour BOETTGER (1913 : 343), l'élément caractéristique de la coloration était les quatre lignes claires, deux de chaque côté sur fond brun noir. MERTENS (1931 : 181) décrit deux phases de pigmentation, l'une avec une ligne claire axiale, l'autre sans, les deux lignes claires étant par ailleurs distinctes de chaque côté. Dans la série que nous avons examinée la forme à cinq lignes claires, donc très proche de la forme d'Anjouan, prédomine nettement (11/17), le lectotype n'a pas de ligne axiale nette.

DOMAINE GÉOGRAPHIQUE

Cette forme, endémique de Mayotte, s'est vu attribuer à tort par WELCH (1982 : 80) comme domaine l'ensemble des îles Comores, alors que MERTENS (1931 : 183) écrivait déjà : « ... ist bisher nur auf der Comoren-Insel Mayotte gefunden worden ». Le spécimen USNM

166482, d'un collecteur non précisé, a été récolté le 24 novembre 1964 « E. side backish water channel of Bebeney River just below road bridge ».

12. *Cryptoblepharus boutonii mohelicus* Mertens, 1928

(*Zool. Anz.*, 78 : 84.)

MATÉRIEL EXAMINÉ : 6 spécimens. Holotype par désignation originale : ZMB 33125 (ex 19450) ; paratypes : ZMB 19450 et A, SMF 22177. Autres : NMW 12215, ZMB 19036.

BOETTGER (1913 : 341) signalait ainsi, sous le nom d'*Ablepharus boutonii* var. *peroni*, les récoltes de *Cryptoblepharus* faites par VOELTZKOW sur l'île de Moheli : « 10 Stücke, darunter 2 Junge, von Miremani und Umgebung im September 1903. — 24 Schuppenreihen um die Rumpfmittle ; 4-4 vordere Supralabialen. — Färbung sehr dunkel ; jederseits ein, zwei halbe Schuppereihen breiter, heller Dorsolateralstreifen und darunter ein, eine Schuppenreihe breiter, heller, ihm paralleler Seitenstreifen ».

En décrivant la nouvelle sous-espèce¹ MERTENS écrivait : « Typus : ♂ ad., Zoologisches Museum Berlin Nr. 19450 ; A. VOELTZKOW coll. 1905. Terra typica : Miremani, Insel Moheli, Comoren. Vorliegendes Material : Ausser dem Typus noch 5 Exemplare vom gleichen Fundort und Sammler (aus dem Zoologischen Museum Berlin) ».

La série-type est ainsi parfaitement définie, un holotype et cinq paratypes.

Ultérieurement, MERTENS (1931 : 183-185) complète la description du taxon, toujours en se basant sur six spécimens, mais le type est alors donné comme portant le n° 19036 en même temps qu'il est indiqué que l'un des spécimens portant le n° 19450 se trouve dans les collections du Senckenberg Museum.

Dans les collections du Musée de Berlin, l'holotype muni encore de l'étiquette rédigée par MERTENS, avec la mention « Typus », a actuellement le numéro 33125 ; deux spécimens du même Musée, signalés comme « types », portant le n° 19450, nous les considérons comme des paratypes, de même que le SMF 22177 dont MERTENS signalait le transfert au Senckenberg. Par contre, le spécimen ZMB 19036, non cité lors de la description originale, ne peut être retenu comme paratype.

MERTENS (1931, Taf. 4, fig. 46) proposa un schéma de la coloration de cette forme.

OBSERVATIONS

Écaillage : Pour cinq spécimens, dont l'holotype, une suture unit les deux préfrontales ; elles sont séparées chez SMF 22177. Il y a, de chaque côté, cinq susoculaires, cinq surciliaires et quatre labiales antérieures à la sousoculaire. Nous avons compté, sur cinq spécimens dont l'holotype, 22 rangs d'écaillures autour du milieu du corps, le sixième en a 24. BOETTGER en signalait 24 et pour MERTENS il pouvait y en avoir 22 ou 24, l'holotype étant crédité de 24. Entre menton et cloaque nous avons compté de 54 à 61 écaillures : 54 (1 spéc.), 55 (1), 56 (2), 57 (1), 61 (1) ; holotype : 56 ; et sur le dos de 44 à 48 : 44 (1 spéc.), 45 (1), 46 (2), 47 (1), 48 (1) ; holotype : 45 ; sous le troisième doigt de 12 à 14 écaillures ; holotype : 12 ; et sous le quatrième orteil de 16 à 21 ; holotype : 16.

1. Dans le genre *Cryptoblepharus* et non dans *Ablepharus* comme l'écrit WELCH (1982 : 80).

Dimensions : L'holotype mesure 70 mm dont 42 pour une queue partiellement régénérée, mais un autre spécimen mesure 39 mm pour la tête et le corps. Pour les trois plus grands la moyenne pour la tête et le corps est de 38,3 mm avec une largeur de 6,16 mm et un membre postérieur de 17,66 d'où les rapports $T + C / MP = 2,16$ et $T + C / La = 6,21$.

Coloration : Sur un fond sombre, marron foncé, se détachent deux lignes claires, latérodorsales nettes, blanc bleuté et deux ébauches de lignes sur les flancs. Quelques taches claires vert bronzé s'observent également sur les flancs et sur la face supérieure des membres, l'abdomen est plus clair.

DOMAINE GÉOGRAPHIQUE

Cette forme n'a jamais été signalée que de Mohéli et c'est à tort que WELCH (1982 : 80) lui attribue pour domaine l'ensemble des Comores.

13. *Cryptoblepharus boutonii ahli* Mertens, 1928

(*Zool. Anz.*, 78 : 85.)

MATÉRIEL EXAMINÉ : 7 spécimens. Holotype par désignation originale : ZMB 33124 (ex ZMB 1353 p.p.) ; paratypes : ZMB 1353 et 1353 A à D ; SMF 22187.

DESCRIPTION ORIGINALE : « Eine grosse, robuste Rasse mit reduzierter Zeichnung. Unterscheidet sich vom geographisch benachbarten *Cryptoblepharus boutonii africanus* (Sternfeld) durch bedeutendere Grösse, durch eine breite, wenig pigmentierte mittlere Dorsalzone, durch die sehr erhebliche Reduktion der Parietal — und Temporalbänder, die eine hellbraune bis graubraune Färbung haben ; Supraciliarstreifen breit, doch nur wenig heller als die graue bis hellgraubraune Grundfarbe ; Subocularstreifen und Maxillarband fehlen völlig. Schuppen in 24-26 Längsreihen. Beim Typus 5 Supralabialia vor dem Suboculare, sonst 4. Grösse : 50 mm ».

La série-type comprenait sept exemplaires récoltés par W. PETERS sur l'île de Mozambique, tous enregistrés alors au Musée de Berlin sous le n° 1353.

Pour PETERS (1854 : 619), il s'agissait de *Ablepharus peronii* Duméril et Bibron. MERTENS désigna une femelle adulte pour type (= holotype), les autres spécimens devenant ipso facto des paratypes. Le taxon était dédié au Dr E. AHL du Musée zoologique de Berlin. Ultérieurement, MERTENS (1931 : 201) précisa que l'un des paratypes avait été transféré au Senckenberg Museum. Actuellement, le spécimen du Musée de Berlin qui porte l'étiquette rédigée par MERTENS avec la mention « Typus » a le n° ZMB 33124, mais cinq paratypes sont sous le n° 1353.

La sous-espèce a été figurée par MERTENS (1931, Taf. 4, fig. 55).

OBSERVATIONS

Écaillage : L'examen des sept spécimens de la série-type, dont l'holotype, n'apporte pas d'éléments nouveaux par rapport à la description originale. Tous les spécimens ont leurs frontonasaes en contact par une suture. L'holotype diffère des autres en ayant cinq labiales antérieures à la sousoculaire au lieu de quatre. Le nombre des rangs d'écaillies autour du

corps varie de 22 à 25 : 22 (1 spéc.), 23 (1), 24 (4), 25 (1) ; holotype : 24 ; moyenne : 23,71 ; écart-type : 0,95 ; entre menton et cloaque de 59 à 63 : 59 (2 spéc.), 60 (1), 61 (2), 62 (1), 63 (1) ; holotype : 59 ; sur le dos de 49 à 55 : 49 (1 spéc.), 50 (1), 51 (1), 52 (2), 53 (1), 55 (1) ; holotype : 52 ; sous le troisième doigt de 13 à 15 : 13 (1 spéc.), 14 (4), 15 (2) ; holotype : 14 ; et sous le quatrième orteil de 16 à 21 : 16 (1 spéc.), 19 (1), 20 (1), 21 (4) ; holotype : 16.

Dimensions : L'holotype est le plus grand spécimen de la série ; il mesure 117 mm dont 67 pour une queue partiellement régénérée. Les dimensions des autres spécimens varient, pour la tête et le corps, de 44 à 48 mm, pour la largeur maximale de 7 à 9 mm (holotype 9) et pour la longueur du membre postérieur de 18 à 22 (holotype 19).

COMPARAISON DES DIFFÉRENTES FORMES DE *Cryptoblepharus* DE LA RÉGION SUD-OUEST DE L'OCÉAN INDIEN

Ce groupe de treize formes présente un intérêt particulier car, ainsi que l'avait noté MERTENS, tout se passe comme si l'on assistait dans cette région à la différenciation de toute une série d'espèces nouvelles. L'aptitude du *Cryptoblepharus boutonii* à vivre au niveau de la mer, dans le biotope que forment les rochers littoraux, lui permet de s'établir sur tous les rivages où les hasards des transports occasionnels peuvent l'amener. Il a ainsi colonisé la plupart des isolats que forment les différentes îles.

Il n'est pas possible d'aboutir à des conclusions définitives dans le cadre d'une étude comme celle-ci, qui ne fait appel qu'aux critères de la systématique morphologique classique et alors que, dans certains cas, nous ne disposons que d'échantillons trop faibles. Du moins, mettons-nous à la disposition des chercheurs les données actuellement disponibles et ceci en n'introduisant qu'un minimum de modifications nomenclaturales. Le fait que WELCH (1982) ait élevé au rang d'espèce, sans justification ni étude préalable, toutes les formes jusqu'alors connues comme des sous-espèces, attitude critiquable car elle encombre sans intérêt la littérature nomenclaturale, a du moins l'avantage de nous donner une plus grande liberté lorsqu'il convient de fixer le rang taxinomique de la forme étudiée, puisque, quel que soit celui-ci, il n'introduira pas de complication supplémentaire.

ALLURE GÉNÉRALE ET DIMENSIONS

Tant par l'importance relative des membres postérieurs que par celle du rapport entre largeur et longueur du corps, les différentes formes observées sont très homogènes. De ce point de vue, seul *degrijsi* semble se séparer des autres par une plus grande sveltesse.

Si l'on considère la taille moyenne de la tête et du corps des adultes, calculée pour les N/2 plus grands spécimens, les différentes formes se répartissent ainsi :

- plus de 44 mm : *ater*, *africanus*, (*ahli*), (*caudatus*) ;
- de 39 à 41 mm : *bitaeniatus*, *degrijsi*, *cognatus*, *voeltzkowi*, *aldabrae*, (*gloriosus*) ;
- moins de 39 mm : *boutonii*, *mayottensis*, (*mohelicus*).

Le nom est entre parenthèses lorsque l'échantillon comprend moins de dix spécimens.

COLORATION

Selon le groupe considéré, la coloration est bien standardisée, même si elle comprend parfois deux morphes distincts, ou au contraire comporte de nombreuses variations individuelles constituant une gamme étendue.

Les *bitaeniatus* se séparent de tous les autres par quatre lignes sombres sur fond clair, avec deux morphes bien caractérisés.

Les spécimens des Comores et des Glorieuses ont en commun de présenter de fines lignes longitudinales claires sur un fond sombre, presque noir. Les *ater* n'ont que deux fines lignes latérodorsales souvent réduites à un simple pointillé ; les *mohelicus* et *gloriosus* présentent quatre lignes et les *degrijsi* cinq (une axiale). La population de Mayotte est intermédiaire : spécimens à quatre lignes et d'autres à cinq.

Les autres groupes ont en commun deux lignes latérodorsales claires, relativement larges et dont les bords sont souvent festonnés. Elles sont sur fond clair chez *caudatus*, dont les spécimens sont monomorphes. Le fond peut être sombre ou clair, avec de grandes variations individuelles chez les six autres groupes. Certains spécimens de ces groupes se présentent sous une forme mélanique.

ÉCAILLURE CÉPHALIQUE

La comparaison des variations de l'écaillure crânienne des treize formes étudiées permet des regroupements intéressants.

Rapport des préfrontales entre elles : Selon le pourcentage des spécimens de la série qui présentent ou non des préfrontales en contact par une suture, les treize formes se répartissent en trois groupes :

- moins de 50 % de contact : *boutonii* ;
- de 50 à 70 % de contact : *cognatus*, *mayottensis*, *ater*, *aldabrae* ;
- de 80 à 100 % de contact : *bitaeniatus*, *degrijsi*, *voeltzkowi*, *africanus*, (*caudatus*), (*ahli*), (*mohelicus*), (*gloriosus*).

Nombre de labiales antérieures à la sousoculaire : Chez la grande majorité des sujets il y a quatre labiales antérieures à la sousoculaire. Chez certains individus ce nombre varie en plus ou en moins :

- tendance à la diminution : *cognatus*, *aldabrae* ;
- quatre labiales chez tous : *degrijsi*, *mayottensis*, (*gloriosus*), (*caudatus*), (*mohelicus*) ;
- tendance à l'augmentation (10 %) : *boutonii*, *bitaeniatus*, *voeltzkowi* ;
- forte tendance à l'augmentation (20 %) : *ater*, *africanus*, (*ahli*).

ÉCAILLURE CORPORELLE

Rangs d'écaillures autour du corps : Le nombre des rangs d'écaillures autour du milieu du corps a pendant longtemps été le principal, sinon le seul, signe de diagnostic entre ces

formes. Elles peuvent en effet se répartir en trois groupes en fonction du nombre moyen de ces rangs d'écaillés :

- plus de 27 rangs : *bitaeniatus* ;
- de 24 à 25 rangs : *ater*, *boutonii*, (*caudatus*) ;
- de 21 à 24 rangs : (*gloriosus*), *cognatus*, (*mohelicus*), *degrijsi*, *africanus*, *mayottensis*, *voeltzkowi*, *aldabrae*, (*ahli*).

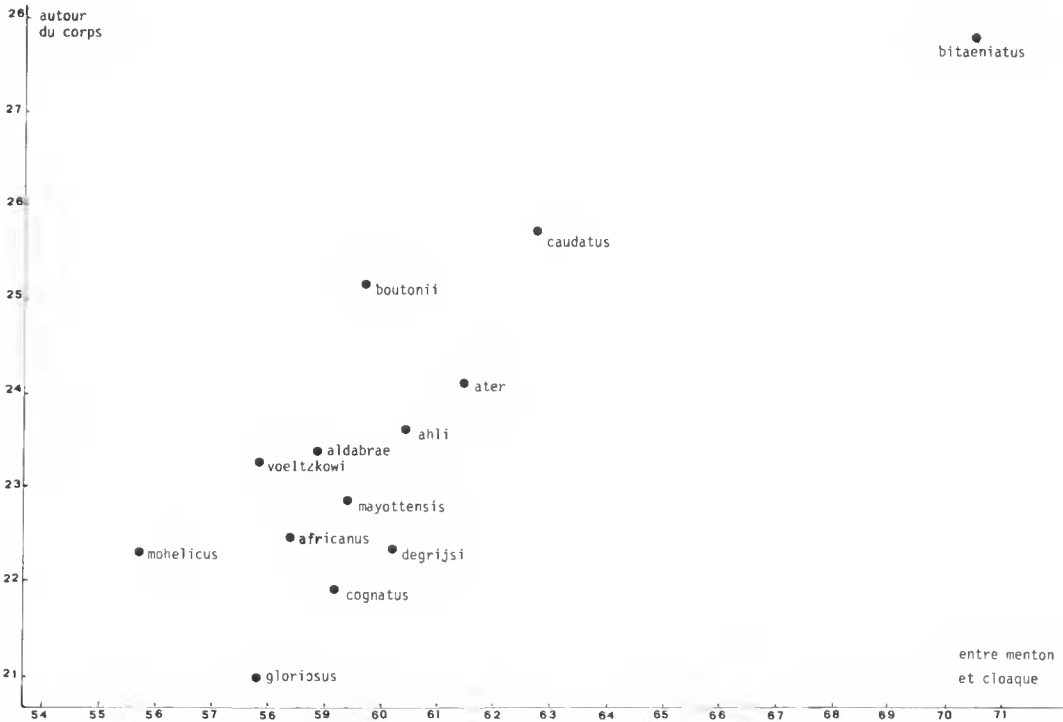


FIG. 14. — Répartition des sous-espèces de *Cryptoblepharus boutonii* en fonction du nombre des rangs d'écaillés.

Si la comparaison du nombre des écaillés sous le 3^e doigt ou le 4^e orteil ne permet pas de mettre en évidence des différences entre les sujets des treize groupes, l'étude du nombre des rangs d'écaillés ventrales et dorsales fournit, malgré la dispersion des données, des résultats intéressants.

Nombre de rangs d'écaillés ventrales : Compté entre le menton et le cloaque, le nombre des rangs d'écaillés varie, suivant les individus et les groupes, de 52 à 75. Nous n'avons dans un premier temps comparé que les dix groupes représentés par au moins neuf individus. Si l'on compare, par analyse de variance, d'une part les *bitaeniatus* (moyenne 70,45, écart-type 2,3) et d'autre part les *caudatus* (m. 62,88, e. 2,9) à l'ensemble des individus des autres groupes (m. 59,76, e. 2,9), la différence est hautement significative non seulement pour *bitaeniatus* ($F = 44$) mais également pour *caudatus* ($F = 9,68$). Mais une étude plus

attentive du groupe formé par les huit autres formes permet également d'en séparer les *ater* (m. 61,48, e. 2,6) et de constater une différence hautement significative ($F = 10$). Par contre, elle n'est pas significative entre les *ater* et les *caudatus* ($F = 2,27$). On obtient ainsi trois groupes : *bitaeniatus* seul, *ater* et *caudatus* assez proches l'un de l'autre, et enfin l'ensemble des sept autres formes auxquelles on peut adjoindre *ahli* (7 spécimens, m. 60,7), *mohelicus* (6 spéc., m. 55,8) et *gloriosus* (5 spéc., m. 57,8). Dans l'état actuel des données, ce sous-groupe ne peut être valablement subdivisé.

Nombre de rangs des écailles dorsales : La comparaison du nombre de rangs des écailles dorsales pour les différentes formes confirme les résultats précédents. Les formes *bitaeniatus* (m. 55,2, e. 2), *caudatus* (m. 55, e. 2,6) et *ater* (m. 50,84, e. 2,6) sont différentes de l'ensemble des autres (m. 49,8, e. 2,6). La différence est encore hautement significative ($F = 10$) pour *ater*.

Regroupements en fonction du nombre des écailles corporelles (moyennes) :

— ventrales : 70,45 : *bitaeniatus* ; 62,88 et 61,48 : *ater*, *caudatus* ; de 60,7 à 57,8 : les autres ;

— dorsales : 55,2 et 55 : *bitaeniatus*, *caudatus* ; 50,8 : *ater* ; moins de 49,8 : les autres.

TABLEAU II. — Les *Cryptoblepharus* du sud-ouest de l'océan Indien.

DÉNOMINATION ANTÉRIEURE	DÉNOMINATION PROPOSÉE	LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE
<i>C. boutonii boutonii</i>	<i>C. boutonii boutonii</i>	Ile Maurice
<i>C. boutonii africanus</i>	<i>C. boutonii africanus</i>	Côte orientale d'Afrique
<i>C. boutonii ahli</i>	<i>C. boutonii africanus</i>	Ile Mozambique
<i>C. boutonii aldabrae</i>	<i>C. boutonii aldabrae</i>	Ile Aldabra et îles voisines
<i>C. boutonii ater</i>	<i>C. boutonii ater</i>	Grande Comore
<i>C. boutonii bitaeniatus</i>	<i>C. bitaeniatus</i>	Ile Europa
<i>C. boutonii caudatus</i>	<i>C. boutonii caudatus</i>	Ile Juan de Nova
<i>C. boutonii cognatus</i>	<i>C. boutonii cognatus</i>	Ile Nossi Bé
<i>C. boutonii degrijsi</i>	<i>C. boutonii degrijsi</i>	Ile Anjouan (Comores)
<i>C. boutonii gloriosus</i>	<i>C. boutonii</i> (exg. <i>gloriosus</i>) <i>gloriosus</i>	Iles Glorieuses
<i>C. boutonii mayottensis</i>	<i>C. boutonii</i> (exg. <i>gloriosus</i>) <i>mayottensis</i>	Ile Mayotte (Comores)
<i>C. boutonii mohelicus</i>	<i>C. boutonii</i> (exg. <i>gloriosus</i>) <i>mohelicus</i>	Ile Moheli (Comores)
<i>C. boutonii voeltzkowi</i>	<i>C. boutonii voeltzkowi</i>	Madagascar et îlots voisins.

exg. = catégorie exergue (cf. BERNARDI, 1980).

CONCLUSIONS TAXINOMIQUES

LA FORME DE L'ÎLE EUROPA

Décrite comme une variété d'*Ablepharus boutonii*, traitée comme une sous-espèce par STERNFELD (1918 : 423) et MERTENS (1931 : 191), la forme *bitaeniatus* doit être élevée au rang d'espèce.

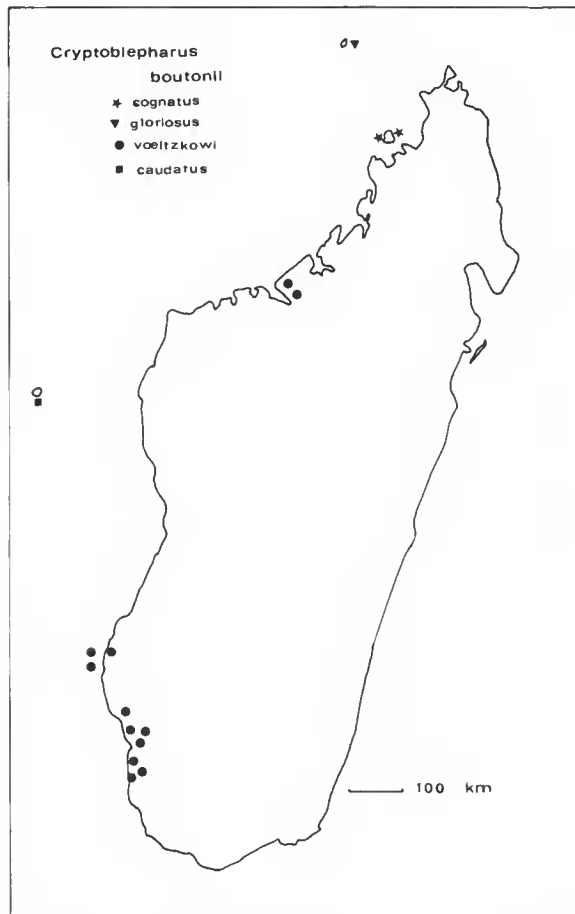
Les spécimens de l'île Europa diffèrent en effet aussi bien de la forme nominale que de toutes celles décrites dans la région autant par leur pigmentation particulière, qui permet de les reconnaître au premier coup d'œil, que par leur pholidose.

L'intérêt biogéographique de l'île Europa se trouve ainsi souligné puisque les deux seuls Scincidés de sa faune, *Mabuya infralineata* (cf. BRYGOO, 1981 : 928) et *Cryptoscincus bitaeniatus* constituent de bonnes espèces endémiques.

Si l'on admet l'hypothèse que la réduction du nombre des écailles traduit une tendance évolutive, on doit considérer *C. bitaeniatus* comme le représentant d'une forme plus primitive que le groupe formé par les sous-espèces de *C. boutonii* de la région. Cette espèce a en effet un plus grand nombre d'écailles aussi bien autour du corps qu'entre tête et queue.

LES FORMES DE MADAGASCAR ET DE NOSSI-BÉ (carte 2)

La forme de Nossi-Bé (*cognatus*), la première des sous-espèces de *Cryptoblepharus boutonii* décrite dans la région, constitue un taxon qui mérite au moins le rang de sous-espèce. Comparées avec celles des spécimens de la sous-espèce nominale, les données concernant les *Cryptoblepharus boutonii* de Nossi-Bé mettent en effet en évidence une différence haute-



CARTE 2. — Localisation des récoltes de cinq des sous-espèces de *Cryptoblepharus boutonii*.

ment significative au niveau des rangs d'écailles autour du corps : moyenne de 25,00 pour les spécimens de l'île Maurice et de 21,92 pour ceux de Nossi-Bé. On note également, chez les spécimens de Nossi-Bé, une tendance à la réduction de 4 à 3 du nombre des labiales antérieures à la sousoculaire ; le caractère est bilatéral chez l'holotype et présent d'un côté chez trois des quatre autres spécimens, alors que cette diminution n'est observée chez aucun des vingt-sept représentants de la sous-espèce nominale chez qui on relève même que cinq individus ont, d'un côté, plus de 4 labiales antérieures à la sousoculaire. Les autres caractères de la pholidose sont comparables dans les deux groupes de même que sont comparables les colorations dans les deux séries avec une nette prédominance des spécimens mélaniques. La taille des spécimens de Nossi-Bé (moyenne 39,28 mm pour la tête et le corps) semble plus grande que celle de ceux de l'île Maurice (moyenne 37,76), mais cette différence étudiée par analyse de variance n'est pas significative ($F = 3,48$).

La forme *voeltzkowi*, récoltée sur la Grande Terre de Madagascar ainsi que sur des îlots proches de la côte sud-ouest de l'île, se sépare tant de la sous-espèce nominale que de celle de Nossi-Bé.

La différence du nombre de rangs d'écailles autour du corps nous semble justifier à elle seule la séparation de la forme malgache de celle de l'île Maurice ; alors que celle-ci a une moyenne de 25 rangs d'écailles (écart-type : 0,84), la moyenne pour les spécimens de Madagascar est de 23,35 (e. : 0,95). A ce caractère s'ajoute pour les spécimens malgaches une taille plus grande, 40,64 de moyenne contre 37,76. Au niveau de l'écaillage céphalique, on note également une tendance à la divergence, alors que vingt-sept sur vingt-huit *C. b. voeltzkowi* ont les préfrontales réunies par une suture, ce caractère n'est présent que chez dix des vingt-six *C. b. boutonii*. Par contre, le nombre des labiales antérieures à la sousoculaire est comparable dans les deux groupes avec une forte majorité à 4/4, mais avec aussi un nombre non négligeable de spécimens ayant, au moins d'un côté, plus de quatre écailles : cinq *C. b. boutonii* sur vingt-six et six *C. b. voeltzkowi* sur vingt-huit.

Les mêmes éléments de comparaison nous permettent de conclure à la validité de la séparation entre *voeltzkowi* et *cognatus*. En effet, si la taille n'est pas significativement différente — 39,28 mm pour les spécimens de Nossi-Bé et 40,64 mm pour ceux de la Grande Terre — le nombre des rangs d'écailles autour du corps n'est pour *C. b. cognatus* en moyenne que de 21,92 (e. : 0,91) alors que pour *C. b. voeltzkowi* il est de 23,35. Chez la forme de Nossi-Bé s'accroît la tendance à la réduction du nombre des rangs déjà marquée pour les spécimens de la Grande Terre. Pour l'écaillage céphalique, on note une divergence au niveau des préfrontales : il n'y a que 8 sujets sur 15 avec une suture commune parmi les spécimens de Nossi-Bé, contre 27 sur les 28 spécimens de la Grande Terre. Alors que sur la Grande Terre un certain nombre de spécimens ont, au moins d'un côté, plus de quatre labiales antérieures à la sousoculaire, c'est au contraire une tendance à la réduction de ce nombre que l'on observe à Nossi-Bé, où 4 sur 15 spécimens ont, au moins d'un côté, moins de quatre écailles.

LES FORMES DES GLORIEUSES, DE JUAN DE NOVA, D'ALDABRA ET DES ÎLES VOISINES

Distincte de la forme nominale par la réduction marquée du nombre de ses rangs d'écailles autour du corps (m. : 21,00 ; e. : 1), la forme des Glorieuses, que sa taille ne sépare pas de celle de Nossi-Bé, ne présente pas la réduction du nombre des labiales supé-

rieures observée chez *cognatus*. De plus, l'existence d'un type de coloration particulier — quatre lignes blanches sur fond sombre — permet de lui conserver son statut de sous-espèce, au moins à titre provisoire.

La population de *Cryptoblepharus* de Juan de Nova (*caudatus*) est remarquable par sa grande taille (+ de 44 mm), caractère qu'elle ne partage qu'avec les formes de la Grande Comore et de la côte orientale de l'Afrique. Cette population est proche de la sous-espèce nominale et de *ater* par le nombre de ses rangs d'écailles autour du corps. Par contre, le nombre des séries d'écailles corporelles est nettement plus important que pour la plupart des autres formes. Sa coloration monomorphe claire contribue à confirmer l'individualité de cette forme et son rang de sous-espèce.

Appartenant au groupe des *Cryptoblepharus* de taille moyenne, avec un petit nombre de rangs d'écailles autour du corps, les populations d'Aldabra et des îles voisines ne se séparent nettement des autres que par la forte tendance à la réduction du nombre des labiales supérieures. A titre provisoire nous proposons cependant de leur conserver le statut de sous-espèce.

LES *Cryptoblepharus* DES COMORES

Les quatre sous-espèces, *ater*, *degrijsi*, *mayottensis*, *mohelicus*, décrites comme endémiques de chacune des îles Comores (Grande Comore, Anjouan, Mayotte, Mohéli) et indûment élevées au rang d'espèce par WELCH (1982 : 80), doivent, pour des raisons d'ordre biogéographique, d'abord être comparées entre elles ; la comparaison est facilitée par le fait que nous disposons, au moins pour deux des formes, d'une série suffisante : 49 *ater* et 44 *degrijsi*. Ces deux formes se séparent l'une de l'autre d'abord par le nombre de rangs d'écailles autour du corps : à la moyenne de 24,20 des *ater* correspond celle de 22,15 des *degrijsi*. Les séries, comparées par analyse de variance, montrent une différence hautement significative ($F = 223$) ; ce seul caractère de l'écaillage justifierait la reconnaissance de deux sous-espèces distinctes. Il s'y ajoute une différence au niveau des frontonasaes. Alors que chez *ater* un nombre important de sujets (22 sur 49) a des frontonasaes séparées, ce caractère n'est présent chez aucun des *degrijsi*, forme chez laquelle on observe même une tendance inverse avec, chez plusieurs sujets, une fusion de ces écailles entre elles ou avec une écaille voisine (nasale ou frontale). Un troisième caractère sépare ces deux sous-espèces : leur pigmentation. Elle est très homogène, avec constamment cinq fines lignes claires, chez *degrijsi* ; quelques variations apparaissent chez *ater* mais les sujets ne présentant que deux lignes latérodorsales réduites à des points séparés prédominent.

S'il est facile de reconnaître comme appartenant à des sous-espèces différentes les populations de *Cryptoblepharus* de la Grande Comore et d'Anjouan, la position de celles de Mayotte et de Mohéli est plus complexe. A première vue elles n'ont pas de rapport avec *ater* mais sont plus difficiles à séparer de *degrijsi*. Cependant, la différence entre le nombre de rangs d'écailles autour du corps des *degrijsi* (m. 22,15 ; e. 0,64) et celui des *mayottensis* (m. 22,75 ; e. 0,9) est significative ($F = 8,59$).

Il est remarquable que MERTENS, qui a créé simultanément les trois sous-espèces *degrijsi*, *mayottensis* et *mohelicus*, ne comparait pas ces deux dernières à la première. A propos de *mohelicus* il écrivait (1928 : 84) : « Dieses Form bildet den Übergang von *Cryptoblepharus boutonii ater* (Boettger) zu der *mayottensis* Rasse » et à propos de *mayot-*

tensis (1931 : 183) : « Diese Form steht etwa zwischen *Ablepharus boutonii gloriosus* und *mohelicus* ».

De fait, c'est de la forme *gloriosus* qu'il faut semble-t-il rapprocher les populations de Mohéli et de Mayotte, encore que si le nombre des spécimens de Mayotte (17) est peut-être suffisant nous n'avons que cinq individus de chacune des deux autres îles ce qui rend toute conclusion assez aléatoire. Les caractères de l'écaillure corporelle ne permettent pas de séparer ces trois formes entre elles mais au niveau céphalique aussi bien *mayottensis* que *gloriosus* ont des représentants aux frontonasales séparées, ce qui n'a pas été observé dans la population d'Anjouan où cependant l'échantillon est important (44). Les formes *mohelicus* et *gloriosus* ont en commun de n'avoir que quatre fines raies blanches sur le dos et les flancs, par contre chez *mayottensis* à côté de spécimens ayant cette même livrée on en observe d'autres avec en plus une ligne médiodorsale axiale qui, bien que plus large, évoque celle de *degrijsi*. Dans l'état actuel des récoltes il nous semble que *gloriosus*, *mayottensis* et *mohelicus* appartiennent à un groupe naturel.

Les problèmes de systématique et de nomenclature que posent des formes allopatriques aussi étroitement apparentées peuvent être provisoirement résolus grâce aux travaux de BERNARDI (1980) et de DUBOIS (1982) sur les groupements spécifiques et infra-spécifiques. Le code international de nomenclature zoologique (3^e édit., 1985) précise d'ailleurs (article 6b) : « un nom du groupe-espèce peut être intercalé entre parenthèses entre les noms spécifiques et subsécifiques pour dénoter un agrégat de sous-espèces au sein d'une espèce ». BERNARDI (1980 : 413) a précisé le mode de notation, en particulier pour la catégorie exergue (exg.) qui semble répondre au cas étudié. Nous utilisons cette possibilité pour la désignation des éléments de ce groupe de sous-espèces :

Cryptoblepharus boutonii (exg. *gloriosus*) *gloriosus* (Stejneger, 1893).

Cryptoblepharus boutonii (exg. *gloriosus*) *mayottensis* (Mertens, 1928)

Cryptoblepharus boutonii (exg. *gloriosus*) *mohelicus* (Mertens, 1928).

Cryptoblepharus boutonii africanus ET *C. b. ahli*

MERTENS retenait deux éléments pour séparer les individus de l'île Mossambique, dont il faisait la sous-espèce *ahli*, de ceux du continent africain : la taille et la coloration. S'il est certain que la série étudiée se compose d'individus particulièrement grands pour des *Cryptoblepharus boutonii*, des tailles comparables sont connues chez des spécimens de la forme continentale, *C. b. africanus* (cf. p. 671). Nous n'avons par ailleurs aucune garantie sur la représentativité de l'échantillon disponible. Quant aux variations de coloration signalées par MERTENS, elles rentrent dans la gamme de celles qui sont observées avec la forme continentale. Rien ne permet donc, dans l'état actuel des connaissances, de conserver une sous-espèce distincte pour désigner la population de *C. boutonii* de l'île Mossambique et l'on doit considérer *C. b. ahli* comme synonyme de *C. b. africanus*. D'ailleurs PETERS écrivait déjà (1882 : 77), à propos de *Ablepharus boutonii*, après avoir récolté ces mêmes spécimens : « Ich fand diese Art häufig sowohl auf der Insel Mossambique, wie auf der gegenüberliegenden Halbinsel Cabaceira, wo sie nahe der Küste auf dem Tuffgestein aufhält. Alle Exemplare gehören zu der von Duméril et Bibron beschriebenen Var. B. . . . Ein Exemplar aus Mombas, welches von der Deckenschen Expedition herrührt, stimmt ganz mit den von mir in Mossambique gesammelten überein ».

Pour MERTENS (1931 : 200) : « *Ablepharus boutonii africanus* ist allem Anschein nach am nächsten mit dem madagassischen *voeltzkowi* verwandt, von dem er sich durch bedeutendere Grösse, im Durchschnitt etwas geringere Schuppenzahl (22) und die markanteren Supraciliarstreifen unterscheiden lässt ».

FUHN (1970 : 391), citant MERTENS, admettait que la sous-espèce *africanus* dériverait de *voeltzkowi*. De fait *africanus* et *voeltzkowi* ont nombre de caractères communs mais il semble difficile, dans l'état actuel des connaissances, de déterminer celui qui dérive de l'autre.

Les éléments qui permettent de séparer une sous-espèce *africanus* des autres groupes de *Cryptoblepharus boutonii* de la région sont :

- sa grande taille (pour un *Cryptoblepharus*) : moyenne supérieure à 44 m ;
- la plus grande fréquence d'une suture entre les préfrontales : chez 13 spécimens sur 30 chez *boutonii boutonii*, chez 46 sur 60 chez *africanus*.

Ces différences mineures peuvent tout au plus justifier le maintien d'un taxon particulier de rang subspécifique. Alors que LANZA et CARFI (1968 : 244) admettaient que les spécimens de Somalie appartenaient à une sous-espèce *africanus*, plus récemment (1983 : 210) LANZA se rangeait à l'opinion de WELCH (1982 : 80) et élevait la forme au rang d'espèce. Nous ne le suivons pas sur ce point. Il est évidemment satisfaisant pour l'esprit d'envisager que les populations de *C. boutonii*, qui occupent les rivages de l'Afrique orientale de la Somalie à la Tanzanie, appartiennent à une espèce différente de celles qui peuplent les différentes îles de l'océan Indien avoisinant, mais pour le moment rien ne permet de proposer objectivement cette séparation.

Il serait illusoire d'espérer hiérarchiser de façon définitive des taxons pour lesquels nous ne disposons que des données de la morphologie classique. Seules, des recherches biochimiques associées à des études de comportement (hybridation) permettront de déterminer le degré d'éloignement réel auquel sont parvenues ces différentes unités géographiques. Nous n'avons donc cherché qu'à mettre à la disposition de la collectivité scientifique le maximum de renseignements en fonction des spécimens actuellement disponibles dans les Musées tout en n'introduisant qu'un minimum de modifications taxinomiques.

Remerciements

Nous remercions très vivement les différents responsables des collections internationales qui ont bien voulu mettre à notre disposition le matériel indispensable pour cette étude : KONRAD KLEMMER du Senckenberg, Rainer GÜNTHER du Musée de Berlin, H. W. KOEPCKE du Musée de Hambourg, Wolfgang BOEHME du Musée Alexander Koenig de Bonn, Franz TIEDEMANN du Musée de Vienne, M. S. HOOGMOED du Rijksmuseum, A. F. STIMSON du British Museum (Natural History), George R. ZUG de la Smithsonian, W. Ronald HEYER du Field Museum, Charles W. MYERS de l'American Museum, Pere ALBERCH et Charles CRUMLY du Museum of Comparative Zoology d'Harvard. Nous sommes reconnaissant envers Alain DUBOIS et Georges PASTEUR qui ont accepté de relire notre manuscrit et de le critiquer.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANGEL, Fernand, 1925. — Reptiles et Batraciens. *In* : Voyage de Ch. Alluaud et R. Jeannel en Afrique orientale (1911-1913). Résultats scientifiques. Vertebrata. II : 1-63, pl. I-III.
- 1942. — Les Lézards de Madagascar. *Mém. Acad. malgache*, fasc. 36 : 194 p. et 21 pl.
- BARBOUR, Thomas, 1912. — A contribution to the zoogeography of the east indian islands. *Mem. Mus. comp. Zool. Harv.*, coll. XLIV : 203 p. et 8 pl.
- BAUR, G., 1897. — New observations on the origin of the Galapagos islands, with remarks on the geological age of the pacific ocean. *Amer. Nat.*, 31 : 864-896.
- BERNARDI, Georges, 1980. — Les catégories taxonomiques de la systématique évolutive. *Mém. Soc. zool. Fr.*, 40 : 373-425.
- BOETTGER, Oskar, 1881a. — Diagnoses reptilium et batrachiorum novorum ab ill. Antonio Stumpff in insula Nossi-Bé Madagascariensis lectorum. *Zool. Anz.*, 4 : 358-362.
- 1881b. — Die Reptilien und Amphibien von Madagascar. Dritter Nachtrag. *Abh. senckenb. naturforsch. Ges.*, 12 : 435-558.
- BOULENGER, George Albert, 1887. — Catalogue of the Lizards... Vol. III, London : 575 p., 40 pl.
- 1888. — On the Reptiles of Christmas Island. *Proc. zool. Soc.* : 534-536.
- 1896. — Descriptions of new Lizards from Madagascar. *Ann. Mag. nat. Hist.*, 6^e sér., 17 : 444-449.
- 1898a. — An account of the reptiles and batrachians collected by Dr L. Loria in British New Guinea. *Annali Mus. civ. Stor. nat. Genova*, 2^e sér., 18 : 694-710.
- 1898b. — Concluding Report on the late Capt. Bottego's collection of Reptiles and Batrachians from Somaliland and British east Africa. *Ibid.* : 715-723.
- BRYGOO, Édouard-R., 1966. — Note sur les Reptiles terrestres récoltés à Europa en avril 1964. *Mém. Mus. natn. Hist. nat., Paris*, n. sér., A (Zool.), 41 : 29-31.
- 1981. — Systématique des Lézards Scincidés de la région malgache. VIII. Les *Mabuya* des îles de l'océan Indien occidental : Comores, Europa, Séchelles. *Bull. Mus. natn. Hist. nat., Paris*, 4^e sér., 3, A, (3) : 911-930.
- CABALLERO, Guillermina R., 1968. — Contribution à la connaissance des Nématodes de Sauriens malgaches. *Annls Parasit. hum. comp*, Paris, 43 (2) : 149-200.
- CANARIS, A. G., 1971. — Some microphallids collected in Kenya. *Parasitology*, 62 (1) : 53-61.
- CANARIS, A. G., et D. G. MURPHY, 1965. — A scincid reptile feeding primarily on marine Crustacea, with a note on its parasites. *Jl E. Afr. nat. Hist. Soc.*, 25 : 129-130.
- CANARIS, A. G., et A. H. OGAMBO, 1973. — Parasites and food habits of a littoral-feeding lizard (*Ablepharus*, Scincidae). *Copeia*, (2) : 345-346.
- CHEKE, Anthony S., 1982. — *Phelsuma* Gray 1825 in the Seychelles and neighbouring islands : a re-appraisal of their taxonomy and description of two new forms. *Senckenberg. biol.*, 62 (1981), (4/6) : 181-198.
- COGGER, Harold G., 1967. — Australian Reptiles in colour. A. H. et A. W. Reed edit., Sydney.
- 1973. — Classification of australian Skinks. *Herpetofaune*, 6 (2) : 7-14.
- 1983. — Reptiles and Amphibians of Australia. 3^e édit., Reed édit. Wellington. 660 p.
- Collectif, 1985. — Code international de nomenclature zoologique. 3^e édition. International Trust for zoological Nomenclature. 338 p.
- COVACEVICH, J., et G. J. INGRAM, 1978. — An undescribed species of rock dwelling *Cryptoblepharus* (Lacertilia : Scincidae). *Mem. Qd Mus.*, 18 (2) : 151-154.

- DUBOIS, Alain, 1982. — Les notions de genre, sous-genre et groupe d'espèces en zoologie à la lumière de la systématique évolutive. *Monitore zool. ital.*, n. sér., 16 : 9-65.
- DUMÉRIL, Constant A. M., et Gabriel BIBRON, 1839. — Erpétologie générale ou Histoire naturelle complète des Reptiles. Paris, Lib. encycl. Roret, 5 : 854 p.
- FRICKE, Hans W., 1970. — Die ökologische Spezialisierung der Eidechse *Cryptoblepharus boutonii cognatus* (Boettger) auf das Leben in der Gezeitenzone (Reptilia, Skinkidae). *Oecologia*, 5 : 380-391.
- FUHN, Ion E., 1969a. — The "polyphyletic" origin of the genus *Ablepharus* (Reptilia, Scincidae) : a case of parallel evolution. *Z. zool. Syst. Evol.*, 7 : 67-76.
- 1969b. — Revision and redefinition of the genus *Ablepharus* Lichtenstein 1823 (Reptilia, Scincidae). *Rev. roum. Biol. Zool.*, 14 (1) : 23-41.
- 1970. — Contribution à la systématique des Lygosominés africains (Reptilia, Scincidae). 1. Les espèces attribuées au genre *Ablepharus*. *Ibid.* 15 (6) : 379-398.
- GARMAN, Samuel, 1908. — The Reptiles of Easter island. *Bull. Mus. comp. Zool. Harv.*, coll., 52 : 1-14, 1 pl.
- GEAY, François, 1908. — Rapport d'explorations aux régions Nord-Est, Sud-Sud-Ouest, Sud et Sud-Sud-Est de Madagascar. 1904-1907. Paris, chez l'auteur, 110 p.
- GREER, Allen E., 1974. — The generic relationships of the Scincid Lizard genus *Leioloopsisima* and its relations. *Aust. J. Zool.*, Suppl. sér., 31 : 1-67.
- GÜNTHER, Albert, 1874. — A contribution to the Fauna of Savage Island. *Proc. zool. Soc.* : 295-297.
- INEICH, Ivan, 1982. — Contribution à l'étude des Reptiles terrestres de Polynésie française : Taxonomie, Écologie et Biogéographie. DEA d'Écologie tropicale. Univ. Sciences et Techniques du Languedoc, Acad. de Montpellier.
- LANZA, Benedetto, 1983. — A list of the Somali Amphibians and Reptiles. *Monitore zool. ital.*, n. sér., Suppl. 18 (8) : 193-247.
- LANZA, B., et Salvatore CARFI, 1968. — Gli Scincidi della Somalia (Reptilia, Squamata). *Ibid.*, 2, suppl. : 207-260.
- LOVERIDGE, Arthur, 1920. — Notes on East African Lizards collected 1915-1919 with description of a new genus and species of Skink and new subspecies of Gecko. *Proc. zool. Soc.*, (1-2) : 131-167.
- 1923. — A list of the Lizards of British Territories in East Africa (Uganda, Kenya Colony, Tanganyika Territory and Zanzibar) with keys for the diagnosis of the species. *Ibid.*, (2) : 841-863.
- 1925. — On *Natrix olivacea* (Peters), from Pemba Island, and other notes on Reptiles and a Muraenid Fish. *Ibid.*, (1) : 71-74.
- 1957. — Check list of the reptiles and amphibians of East Africa (Uganda, Kenya, Tanganyika, Zanzibar). *Bull. Mus. comp. Zool. Harv.*, 117 (2) : 153-362 + xxxvi p.
- MAILLARD, L., 1862. — Notes sur l'île de la Réunion (Bourbon). Dentu édit.
- MERTENS, Robert, 1928. — Neue Inselrassen von *Cryptoblepharus boutonii* (Desjardin). *Zool. Anz.*, 78 : 82-89.
- 1931. — *Ablepharus boutonii* (Desjardin) und seine geographische Variation. *Zool. Jb.*, 61 : 63-210, 4 pl.
- 1964. — Weitere Mitteilungen über die Rassen von *Ablepharus boutonii* (Desjardin). *Zool. Anz.*, 173 (2) : 99-110.
- 1966. — Die nichtmadagassischen Arten und Unterarten der Geckonengattung *Phelsuna*. *Senckenberg. Biol.*, 47 (2) : 85-110.
- 1967. — Die herpetologische Sektion des NaturMuseums und Forschungs-Institutes Senckenberg in Frankfurt a. M. nebst einem Verzeichnis ihrer Typen 1. *Ibid.*, 48, Sonderheft A : 106 p.

- PERRET, Jean-Luc, 1975. — La différenciation dans le genre *Panaspis* Cope (Reptilia, Scincidae). *Bull. Soc. neuchât. Sci. nat.*, **98** : 5-16.
- PETERS, Wilhem, 1854. — Diagnosen neuer Batrachier, welche zusammen mit der früher (24. July und 17. August) gegebenen Übersicht der Schlangen und Eidechsen mitgetheilt werden. *Monat. Mber. dt. Akad. Wiss. Berl.*, **19** : 614-628.
- 1882. — Reise nach Mossambique. Zoologie III. Amphibien. Berlin, 191 p., 33 tab.
- PFEFFER, 1889. — *Jb. hamb. wiss. Anst.*, **6** (2) : 8 ; f. MERTENS 1931 : 196.
- RICHARD, Josette, 1965. — *Mesocoelium dolichenteron*, nouveau trématode parasite d'un scincidae de l'île d'Europe. *Bull. Mus. natn. Hist. nat., Paris*, 2^e sér., **37** (1) : 186-189.
- SCORTECCI, Guiseppe, 1929. — Primo contributo alla conoscenza dei rettili et degli anfibi della Somalia italiana. *Atti Soc. ital. Sci. nat.*, **68** : 245-279, pl. XII.
- STEJNEGER, Leonhard, 1893. — On some collections of Reptiles and Batrachians from East Africa... *Proc. U. S. natn. Mus.*, **16** : 711-741.
- STERNFELD, Richard, 1918. — Zur Tiergeographie Papuasiens und der pazifischen Inselwelt. *Abh. senckenb. Naturforsch. Ges.*, **36** : 375-436.
- STORR, G. M., 1976. — The genus *Cryptoblepharus* (Lacertilia, Scincidae) in Western Australia. *Rec. West. Aust. Mus.*, **4** (1) : 53-63, 2 figs.
- TORNIER, Gustav, 1897. — Reptilien und Amphibien (Kriechtiere) in Deutsch-Ost-Afrikas. Berlin. xiii + 164 p.
- 1900. — Neue Liste der Crocodile, Schildkröten und Eidechsen Deutsch-Ost-Afrikas. *Zool. Jb.*, **13** (6) : 579-618.
- VINSON, Jean, et Jean-Michel VINSON, 1970. — The saurian fauna of the Mascarene islands. *Bull. Maurit. Inst.*, (1969) **6** (4) : 203-320.
- VOELTZKOW, Alfred, 1897. — Wissenschaftliche Ergebnisse der Reisen in Madagaskar und Ostafrika. Einleitung. *Abh. senckenb. Naturforsch. Ges.*, **21** : 1676.
- WELCH, Kenneth R. G., 1982. — Herpetology of Africa : A checklist and Bibliography of the Orders Amphisbaenia, Sauria and Serpentes. 293 p. Krieger édit.
- ZWEIFEL, R. G., 1879. — Variation in the scincid Lizard *Lipinia noctua* and notes on other *Lipinia* from the New Guinea region. *Am. Mus. Novit.*, n° 2076 : 1-21.